



Le SCoT du Grand Clermont : une chance pour notre avenir



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Projet soumis à l'arrêt - mars 2010



le Grand Clermont
phénomène actif

L'ambition :

une métropole rayonnante
dans un nouvel art
du « bien vivre ensemble »

- Une **métropole rayonnante** connectée au réseau européen
- Une **locomotive** pour l'Auvergne
- Un territoire de **confiance, de respect et de solidarité**

La stratégie

Les leviers

- Dynamiser la **démographie**
- Faire valoir le « **bien-être** » et le « **bien vivre ensemble** »
- Miser sur l'économie de l'**innovation** et les fonctions **métropolitaines**
- S'ouvrir vers l'extérieur dans une stratégie d'alliance

Les valeurs et les pratiques

- **Gestion économe** (espace, énergie, mutualisation)
- **Dynamique collective**
- **Solidarité** territoriale et humaine
- **Esprit pionnier** : démarches pilotes et expérimentales
- Règles collectives

Le modèle urbain

Une organisation en archipel du territoire,
support d'un développement urbain durable

Un pôle ingénierie
pour accompagner
ces changements



Les résultats attendus

- **Accueil** important de population
- Amélioration de l'**accessibilité** externe et interne
- Amélioration de la **notoriété**
- Ancrage autour de l'économie de l'**innovation**
- Multiplication des **démarches pilotes**
(habitat, déplacement, biodiversité et paysage, circuits courts), signal d'un changement audacieux



**TOUS
VOLCANIENS !**

« Loin de l'esprit clanique, est volcanien toute personne qui vit ou aspire à s'installer dans le Grand Clermont. »

Derrière l'idée « Tous volcaniens », le Grand Clermont veut devenir une terre d'accueil et d'épanouissement de ses habitants actuels et futurs.

Avec les « volcaniens », le Grand Clermont entend rassembler les citoyens qui ont confiance dans le territoire, veulent modifier son image à l'extérieur et contribuer au mieux vivre ensemble.

Par sa volonté de promouvoir le Grand Clermont, le volcanien défend les valeurs de « bien être » et de « bien vivre ensemble » qu'offre le territoire. Il entend construire un cadre de vie innovant et singulier qui repose sur une sensibilité éco-citoyenne forte, une aptitude à la créativité, une volonté d'ouverture sur le monde et d'accueil de l'autre.

Préambule

- p05 — **Le PADD, une vision politique à 15 ans**
- p09 — **Les changements de comportements et de pratiques**
- p15 — **Une organisation en archipel du territoire, support d'un développement urbain durable**

Un Grand Clermont plus juste

- p18 — 1 Maintenir une égalité des droits à la ville pour tous
- p19 — 2 Mener une politique d'habitat ambitieuse
- p20 — 3 Favoriser une meilleure répartition des emplois entre les territoires du Grand Clermont
- p21 — 4 Miser sur les transports collectifs dans une logique d'intermodalité

Un Grand Clermont plus économe

- p23 — 1 Lutter contre l'étalement urbain
- p24 — 2 Protéger et valoriser les espaces naturels, vecteurs d'identité et d'attractivité
- p25 — 3 Rendre compatible le développement urbain avec la préservation de l'environnement
- p27 — 4 Développer l'agriculture

Un Grand Clermont plus innovant

- p29 — 1 Créer les conditions pour une meilleure synergie entre la recherche et le monde économique
- p30 — 2 Renforcer les filières d'excellence
- p32 — 3 Développer une plus grande ambition pour le pôle d'enseignement supérieur
- p33 — 4 Réserver des espaces pour les implantations économiques d'exception
- p34 — 5 Structurer l'offre commerciale autour de pôles d'envergure
- p35 — 6 Placer la culture et le sport au cœur d'une politique de rayonnement
- p37 — 7 Améliorer la qualité urbaine

Un Grand Clermont plus ouvert sur les autres

- p39 — 1 Connecter le Grand Clermont aux centres de décision nationaux et internationaux
- p40 — 2 Promouvoir une coopération ciblée avec Rhône-Alpes
- p41 — 3 Inscrire le Grand Clermont dans une logique de coopération et de développement de l'ensemble de l'Auvergne
- p42 — 4 Structurer une destination touristique à partir de filières thématiques attractives

Le PADD, une vision politique à 15 ans

Un contexte de crise pleinement intégré

L'écriture de ce PADD a commencé avant la crise de l'hiver 2008 et s'achève alors que son issue est probablement lointaine. Nous ne pouvions en faire abstraction.

Par son ampleur planétaire, cette crise apparaît moins comme la manifestation d'un énième ajustement conjoncturel, que comme le signal d'une rupture avec les principes qui gouvernaient jusque-là le système économique.

Ces turbulences sont le résultat d'un abandon progressif des règles économiques de prudence pour leur préférer la recherche d'une rentabilité immédiate et effrénée. Après les difficultés du système financier, on assiste maintenant à des faillites d'entreprises, à la remontée mondiale du chômage et à la fragilisation des populations, dans un contexte de tension alimentaire et de répartition de plus en plus inégalitaire des richesses.

À la crise économique et sociale s'ajoute la crise écologique. D'ici 30 ans, nous devons avoir trouvé des solutions face au changement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles.

Il est trop tôt pour connaître les contours du modèle économique et social, qui se construira demain en opposition aux excès du capitalisme.

Néanmoins, il nous a semblé que cette crise renforçait notre intuition originelle, celle d'avoir la responsabilité de changer nos façons de faire et de vivre le Grand Clermont, en matière d'habitat, de transport... Avec le délitement d'un système qui a privilégié à outrance les individualismes, **notre détermination de construire une société plus juste, plus économe et plus intelligente, redouble.**

Aussi, les élus du Grand Clermont se saisissent de la crise pour réinterroger leurs choix politiques et viser un développement plus respectueux des valeurs qui font l'identité de ce territoire.

Améliorer nos façons d'habiter, de construire des villes, de produire de l'énergie, de nous transporter... pourrait participer à la construction d'un modèle plus durable.

Pour cela, il est temps de replacer la solidarité, l'équité, le respect des individus et de l'écosystème au cœur de nos réflexions et de nos actes.

Par ailleurs, dans ce contexte de crise et d'incertitude, l'heure n'est plus à imposer un cadre rigide et unique pour l'ensemble du territoire, mais à miser sur l'intelligence collective pour conduire des démarches partenariales au service d'un projet commun.



Le Grand Clermont : d'un développement atypique...

De par son histoire et sa localisation, le Grand Clermont a suivi une trajectoire de développement singulière, un peu en marge de celle des autres métropoles françaises.

Les retards d'hier sont aujourd'hui une force. La métropole rassemble les principales caractéristiques d'une ville d'avenir, dans ses composantes humaines, environnementales et économiques :

- une métropole régionale à dimension humaine mais dotée de toutes les fonctions métropolitaines ;



- une métropole qui garantit les droits fondamentaux (droit au logement, accès aux services, à l'emploi, à l'éducation, à la santé, à la mobilité...) et qui se préserve des phénomènes de ségrégation sociale et de paupérisation inhérents aux grandes villes ;

- une métropole qui sait conjuguer sa vocation industrielle et agricole, dans une culture d'innovation ;

- une métropole qui privilégie un développement en archipel garant d'une croissance harmonieuse des espaces périurbains et ruraux qui l'entourent ;

- une métropole qui dialogue, dans un jeu d'interpénétration, avec les espaces naturels emblématiques des deux Parcs Naturels Régionaux qui la bordent pour offrir à ses habitants un cadre de vie exceptionnel.

Les défis

Néanmoins, des efforts restent à fournir ; le bilan du schéma directeur prouve que le développement du Grand Clermont a été peu durable (consommation des espaces naturels et agricoles, mobilité en voiture croissante, modes d'habitat peu diversifiés, manque de protection des ressources...).

Ce constat est d'autant plus crucial qu'avec un solde migratoire largement déficitaire pour la tranche d'âge des 25-30 ans et un taux de natalité, parmi les plus faibles de France, la situation démographique du Grand Clermont est préoccupante.

Seul l'accueil prioritaire de jeunes actifs et de familles peut assurer son avenir. Il permettra de

maintenir les fonctions métropolitaines nécessaires pour exister aux échelles nationale et européenne et pour assurer un bon niveau de services à l'ensemble des auvergnats.

S'inscrivant dans la dynamique insufflée par le Conseil régional à travers, en particulier, le SRADDT¹, **le Grand Clermont ambitionne de tendre vers la taille critique des métropoles européennes, à savoir 500 000 habitants.**

À cette fin, le Grand Clermont se fixe l'objectif d'accueillir au moins 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030.

Cet objectif est sensiblement plus élevé que le scénario le plus favorable de l'INSEE (+ 40 000 habitants) fondé sur le prolongement des tendances observées entre 1999 et 2005.

Cet objectif n'est pas utopique au regard des résultats du dernier recensement de la population. En effet, le bon taux de croissance de l'aire urbaine est un encouragement à poursuivre et à amplifier l'attractivité de la métropole régionale.



¹ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires.



... à un nouvel art du « bien vivre ensemble »

L'ambition

Le Grand Clermont souhaite se démarquer dans le concert des métropoles de 300 000 à 600 000 habitants.

Pour cela, il affiche l'ambition de devenir une métropole rayonnante connectée au réseau européen et locomotive pour l'Auvergne.

Mais cette ambition ne doit pas être atteinte à n'importe quel prix. Au contraire, elle implique de faire le choix d'un développement respectueux des valeurs qui fondent l'identité du Grand Clermont.

À contre-courant d'une société qui privilégie « l'entre soi », le Grand Clermont veut être facteur d'épanouissement collectif.

Il fait le pari de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale comme principes fondateurs de son développement et place l'homme au cœur de son projet.

Les idées fortes

Un Grand Clermont plus ouvert sur les autres

La tentation du repli sur soi conduirait le Grand Clermont et l'Auvergne au déclin intellectuel et économique.

Seul un territoire uni, solidaire et capable de mettre en symbiose ses forces vives, pourra se renforcer dans une économie globalisée et de plus en plus concurrentielle.

En accord avec la stratégie du Conseil régional, cette cohésion doit se faire à différents niveaux :

- au sein de la plaque urbaine (Clermont Vichy Riom, Issoire, Brioude) dans une perspective de métropolisation en archipel qui donnera une meilleure lisibilité à l'échelle nationale ;
- au sein d'un réseau de villes auvergnates d'équilibre dans une logique d'irrigation et de rayonnement sur l'ensemble du territoire régional ;
- avec la Région Rhône-Alpes afin de conforter une assise européenne et se connecter aux grands centres de décision.

Un Grand Clermont plus innovant

Dans le territoire de Blaise Pascal et des frères Michelin, la tradition d'innovation constitue une priorité.

De par sa taille, à échelle humaine, le Grand Clermont se révèle particulièrement compétitif pour favoriser des synergies entre les différentes filières d'enseignement et entre la recherche et le monde économique. Le Grand Clermont est une terre favorable à une « économie de circuits courts ».

En misant sur l'économie de la connaissance, le Grand Clermont veut créer des emplois innovants qui attirent les jeunes actifs.

Il sait aussi, qu'il devra assortir cette politique économique d'une offre culturelle et sportive innovante et performante, capable de changer son image et attirer de nouveaux habitants.

De l'intelligence collective doit émerger l'excellence économique, l'épanouissement culturel et le progrès social.



Un Grand Clermont plus juste

Le Grand Clermont bénéficie d'un « art du bien vivre ensemble » incontestable.

Il lui appartient de conforter la « ville des proximités » en facilitant la vie quotidienne des habitants grâce à des pôles urbains équilibrés (logements diversifiés, déplacements aisés, emplois bien répartis, commerces et services présents, loisirs accessibles...).

Il lui appartient également de garantir un droit à la ville pour tous en organisant un espace plus solidaire, dans lequel les situations de fragilité sont reconnues et corrigées.

Un Grand Clermont plus économe

Notre société gaspille trop.

Que ce soient les espaces naturels nécessaires au maintien des équilibres de la planète ou les ressources non renouvelables, il y a urgence à réduire ces gaspillages.

Il faut valoriser le cadre de vie et positionner le patrimoine paysager et bâti comme un vecteur d'attractivité pour de nouveaux habitants.

L'objectif est de favoriser les utilisations et les productions raisonnées et de privilégier les circuits courts dans tous les domaines.



Les changements de comportements et de pratiques

Une dynamique collective

Même s'il est un haut lieu du rugby, le Grand Clermont ne joue pas assez collectif.

Il doit sortir des concurrences stériles. Le contexte nous pousse à mutualiser les moyens financiers et humains, fédérer les acteurs autour de projets communs.

Le territoire a besoin, pour cela, d'un cadre de référence partagé, affiché et porté par l'ensemble des acteurs. Pour le mettre en œuvre, il y a lieu d'innover dans nos modes de production et miser sur l'intelligence collective.

Faire évoluer les pratiques n'est pas simple. Pour y parvenir, nous pouvons :

- instaurer des règles communes et une dynamique à la fois interne (entre le Syndicat mixte du Grand Clermont, les EPCI et les acteurs institutionnels) et externe (avec les pouvoirs publics, la société civile et les citoyens) pour opérer un changement culturel et construire un destin commun ;
- changer l'échelle de réflexion de nos politiques pour gagner en cohérence sur le Grand Clermont et améliorer la complémentarité avec les territoires voisins, intra et extra régionaux ;
- adopter une gestion économe des ressources du territoire qu'elles soient environnementales, humaines ou économiques ;
- prôner la solidarité afin de dépasser les clivages urbain/rural et proposer un développement territorial harmonieux ;

La mise en place d'une instance chargée du suivi et de la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont permettra de veiller à la cohérence et la complémentarité des projets d'aménagement des EPCI.

Des comportements éco-responsables

Le développement du Grand Clermont doit être plus vertueux et répondre davantage aux fondamentaux du développement durable.

Les projets devront être élaborés avec une vision éco-responsable afin de gagner en qualité de vie et atteindre un développement plus durable, économe en espace, en ressource et en énergie.

Le développement du Grand Clermont devra être soucieux d'une gestion économe des ressources du territoire qu'elles soient environnementales, humaines ou économiques.

Un esprit pionnier

Au-delà d'être un document opposable, le SCoT est le fruit d'une ambition collective. Le contexte de mutations (économique, social, institutionnel) et d'incertitudes dans lequel nous vivons risque de rendre inopérantes des prescriptions trop précises.

Dans ce contexte, il y a lieu de favoriser l'émergence de démarches expérimentales et innovantes qui font évoluer nos savoir-faire et améliorent nos réalisations.

Un pôle ingénierie pour accompagner ces changements

Ces projets de développement nécessiteront une ingénierie puissante, capable d'éclairer les élus dans la mise en œuvre des orientations du SCoT et dans l'émergence de projets innovants. C'est pourquoi, le Grand Clermont souhaite se doter d'un pôle d'ingénierie.

Ce pôle apportera un appui technique et méthodologique aux collectivités confrontées à des projets d'envergure et à celles ne disposant plus de moyens suffisants depuis l'affaiblissement des missions d'accompagnement des territoires que remplissaient les services de l'État. Il permettra de mieux articuler les démarches entre-elles et répondra ainsi à la volonté d'un développement plus cohérent du Grand Clermont.

Ce pôle d'ingénierie s'inscrira dans la stratégie de suivi du SCoT, que ce soit en matière de mise en œuvre et de suivi des orientations du SCoT.

Une coopération forte avec les Parcs pour unir leur destin

À travers plusieurs missions engagées entre le pays du Grand Clermont et les deux Parcs Naturels Régionaux (appel à projets MEDAD sur la qualité des paysages périurbains), une élaboration concertée du SCoT et des deux chartes a été mise en place afin d'ouvrir un dialogue sur les enjeux communs et de bâtir un projet partagé sur les territoires de recoupement. Un texte d'engagements communs des présidents des trois structures (cf. texte ci-contre), ainsi que des cartes de reconnaissance des structures paysagères et de la charpente paysagère sont introduites dans les deux chartes et le SCoT (cf. cartes ci-après). Ces documents témoignent d'une volonté forte de bâtir de nouvelles formes de partenariats actifs entre acteurs du territoire.

Texte d'engagement des Présidents du Pays du Grand Clermont, du PNR Livradois Forez et du PNR des Volcans d'Auvergne signé le 3 février 2010.

Conscients

Que la grande proximité entre les deux Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne et la métropole régionale de 420 000 habitants constitue une situation rare et privilégiée en France.

Que la qualité des espaces de recoupement de ces 3 territoires se révèle exceptionnelle et qu'il existe une profonde interdépendance entre leurs politiques publiques, notamment en matière de maintien et de restauration de la biodiversité ou des paysages, d'urbanisation économe en espace et en énergie, de protection et de gestion des ressources naturelles, de promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, de développement économique, agricole et touristique, de valorisation de la culture et du patrimoine...

Que l'alliance entre les PNR, territoires remarquables à renommée nationale voire internationale, auxquels les citoyens sont fortement attachés, et une métropole, constituant une locomotive en matière d'emploi, de recherche, d'innovation et offrant des équipements de haut niveau pour la santé, l'enseignement, le sport ou la culture, sera bénéfique au bien-être de l'ensemble des habitants et constituera un réel facteur d'attractivité pour l'avenir de ce territoire commun.

Rappelant

Que la révision des Chartes des deux Parcs et l'élaboration du SCoT du Grand Clermont ont été menées de façon concomitante afin de s'assurer de la bonne articulation des

orientations, mesures et prescriptions entre chacun de ces documents.

Que le PNR Livradois-Forez ambitionne d'inventer une autre vie, respectueuse de ses patrimoines et de ses ressources, où frugalité se conjugue avec épanouissement.

Que le PNR des Volcans d'Auvergne a pour ambition de créer collectivement un développement différent stimulant la cohésion territoriale, la solidarité et misant sur un patrimoine exceptionnel.

Que le Grand Clermont souhaite peser dans le concert des métropoles nationales, par l'accueil de 50 000 habitants d'ici 2030, en recherchant un développement équilibré sur les principes de « plus juste », « plus économe », « plus innovant » et « plus ouvert sur l'extérieur ».

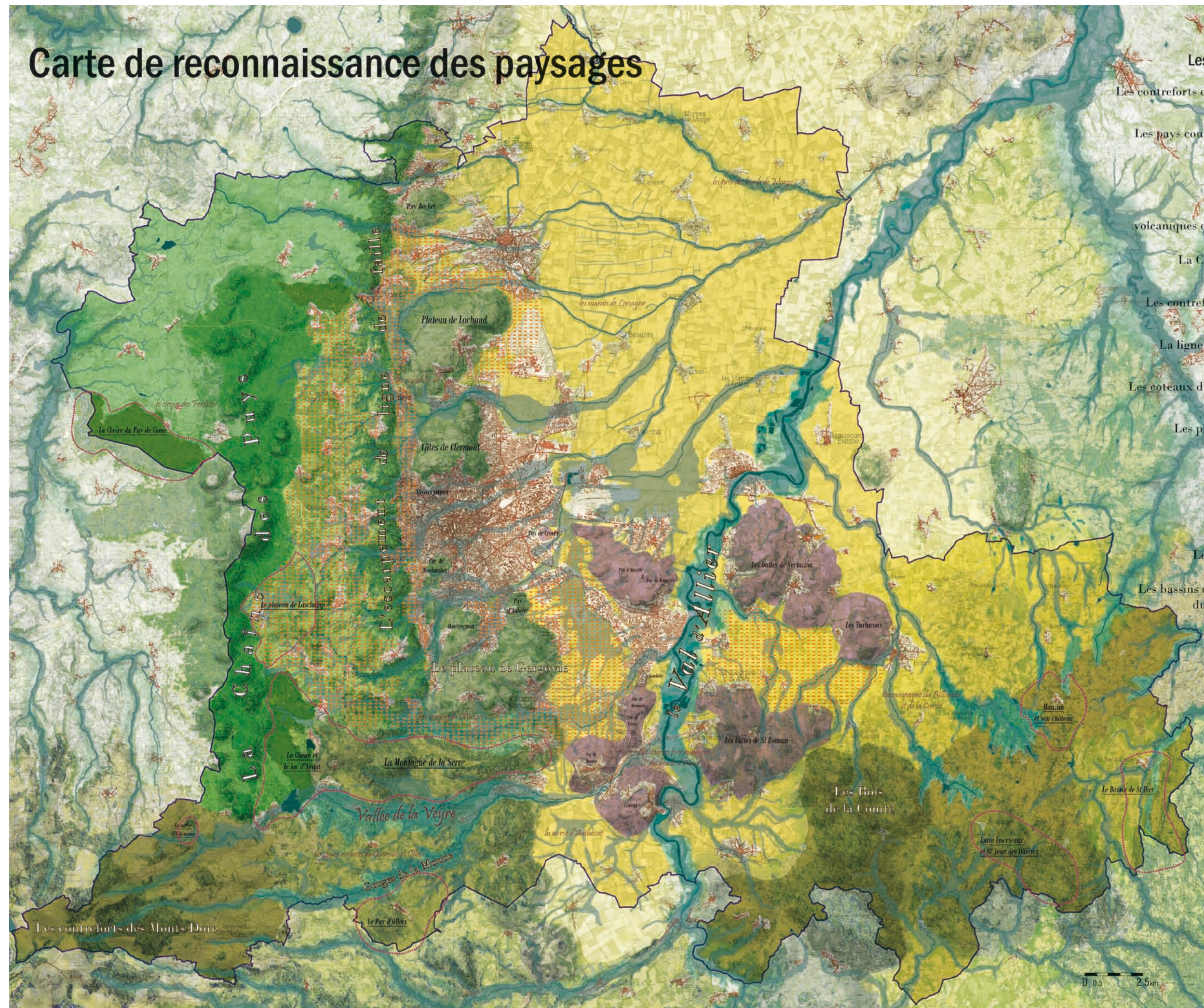
Décident

D'unir leur destin, en dépassant la rhétorique désuète d'opposition de la ville et de la campagne, pour permettre à chacun d'apporter un bénéfice mutuel au profit de la population locale, qu'elle soit urbaine, péri-urbaine ou rurale.

D'agir de façon permanente et concertée, dans le respect des stratégies définies à long terme par les chartes des PNR et le SCoT du Grand Clermont.

De mutualiser leurs moyens humains et financiers sur les sujets communs afin d'atteindre des objectifs ambitieux mais néanmoins indispensables à l'avenir et à l'accompagnement de ces territoires.

Carte de reconnaissance des paysages



Les grands ensembles de paysage

Les contreforts des Monts Dore



Les pays coupés des volcans



Les vallées



Les plateaux volcaniques des Combrailles



La Chaîne des Puys



Les contreforts des dômes



La ligne de faille boisée



Les coteaux d'agglomération



Les plaines agricoles



Le Val d'Allier



Les buttes



Le Bas Livradois

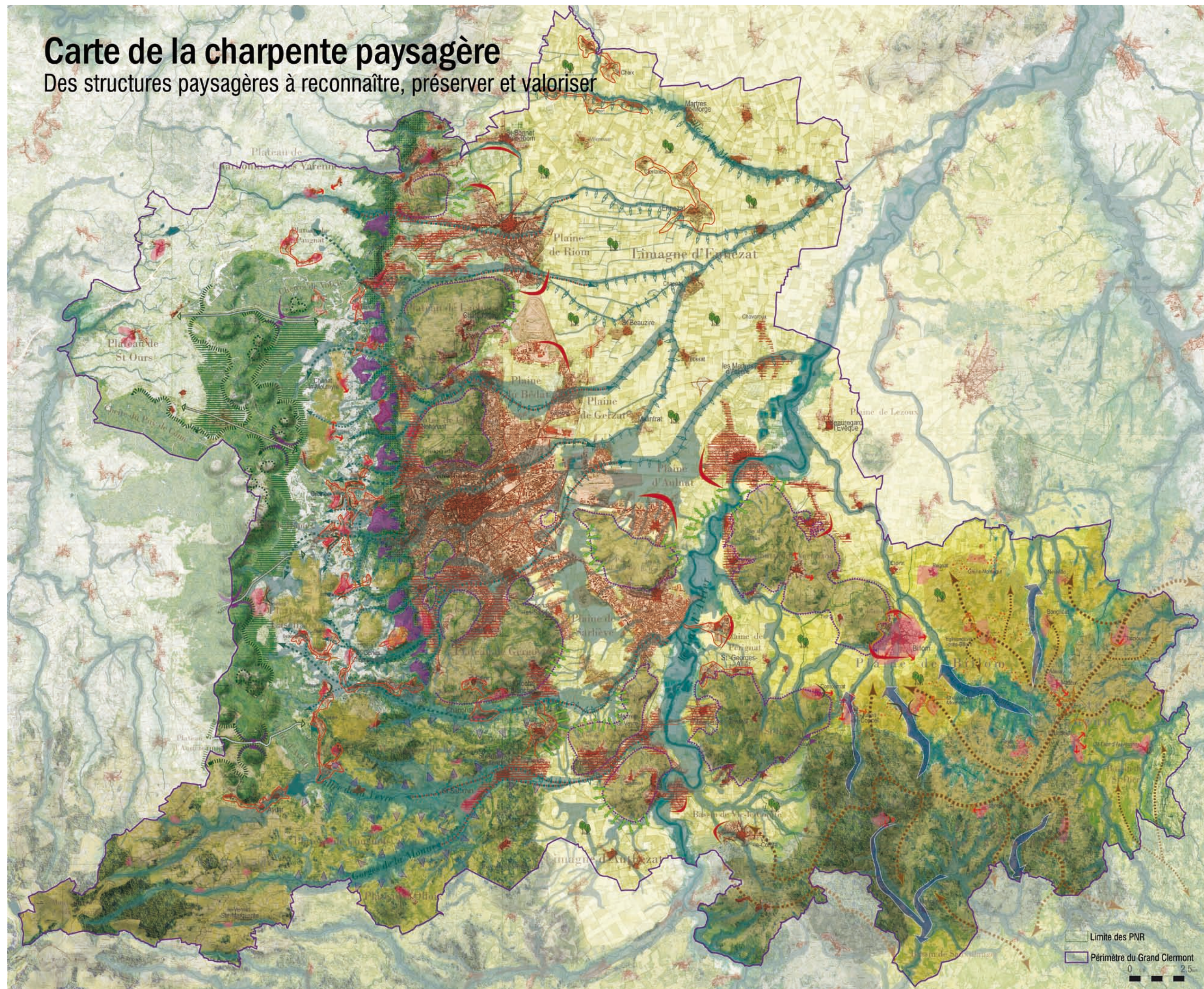


Les bassins d'effondrement du Bas Livradois



Carte de la charpente paysagère

Des structures paysagères à reconnaître, préserver et valoriser





Une organisation en archipel du territoire, support d'un développement urbain durable



Afin de proposer à chaque habitant un environnement dans lequel il pourra pleinement s'accomplir, **le SCoT prône un modèle de développement, fondé sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.**

Le SCoT n'impose pas un nouveau dogme ; il recherche un développement soutenable. Il invite à corriger les excès de ces 30 dernières années.

Sans organisation collective et sans modèle de planification, le développement urbain génère plus de dysfonctionnements que de richesses².

C'est pourquoi, le Grand Clermont mise sur un urbanisme qui met en cohérence sur le long terme, l'habitat, les commerces, les activités tertiaires et industrielles, les réseaux et les modes de transport.

Il y a urgence à ne plus déconnecter le développement de l'habitat de l'ensemble des fonctions urbaines, et tout particulièrement de celle des transports collectifs.

Ainsi, le Grand Clermont a opté pour une organisation en archipel de son territoire qui repose sur l'articulation d'un cœur métropolitain avec des pôles de vie, au nombre de 7 aujourd'hui, et des territoires périurbains.

L'objectif est de favoriser une qualité résidentielle qui repose sur la performance et l'accessibilité des équipements et des services, une diversité de types de logements et une facilité de déplacement à moindre coût. Pour cela, le SCoT entend faire jouer un rôle renforcé aux polarités urbaines et, ainsi, tendre vers une répartition des constructions nouvelles à hauteur de 70 % sur le cœur métropolitain, 15 % sur les pôles de vie et 15 % dans les territoires périurbains.

Cette organisation en archipel permet également de protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et paysagers qui font la force du lien urbain / rural et la qualité de ce territoire.

² Étalement urbain portant atteinte aux paysages et à la biodiversité, ségrégation socio-spatiale, augmentation des pollutions et notamment des rejets de gaz à effet de serre, surcoût d'aménagement et d'équipement pour les communes et les habitants...



C'est l'organisation en archipel qui permet au territoire de proposer un développement plus juste, plus économe, plus performant.

Elle est le cadre de référence des politiques et des projets initiés dans le Grand Clermont.

Elle repose sur un cœur métropolitain, des pôles de vie, des territoires périurbains et des espaces emblématiques qui contribuent, chacun à leurs mesures, à l'objectif d'accueil de nouvelles populations :

- **le cœur métropolitain** est le moteur du Grand Clermont et le vecteur principal de son rayonnement. Son potentiel d'évolution est fort en termes de densité et de diversité du tissu bâti, d'offre en transports collectifs urbains et d'accueil d'équipements et d'activités économiques d'envergure.

Il rassemble les communes d'Aubière, Aulnat, Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Ménérol, Mozac, Riom, Romagnat et Royat.

- **les pôles de vie** sont les points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité (services, commerces et transports collectifs répondant aux besoins quotidiens). Ils correspondent aujourd'hui à 7 pôles qui fonctionnent en réseau et sont connectés directement avec le cœur métropolitain. Avec le cœur métropolitain, les pôles de vie ont un rôle moteur à jouer dans l'accueil de nouvelles populations.

Il s'agit de Billom, Ennezat, Les Martres-de-Veyre, Pont-du-Château, St-Amand-Tallende/Tallende/Saint-Saturnin, Vic-le-Comte et Volvic.

- **Les territoires périurbains** constituent des territoires à fort intérêt écologique, paysager et à grande valeur économique (agriculture, forêt, tourisme et économie résidentielle). Ces territoires sont également composés de pôles communaux présentant de forts enjeux en termes de cadre de vie au quotidien. Ces territoires doivent faire l'objet d'un développement respectueux de l'environnement et des paysages.

Ils correspondent en grande partie aux secteurs des deux Parcs Naturels Régionaux et des terres de Limagne (plaine de Limagne et Limagne des buttes).

- **Au sein des territoires périurbains, sont identifiés des espaces emblématiques** qui représentent des lieux de développement, d'identité et de rayonnement du Grand Clermont à vocation touristique ou récréative. Ces espaces nécessitent une stratégie globale d'aménagement et une gouvernance à instaurer.

Il s'agit de la Chaîne des Puys, de Gergovie et du Val d'Allier.

Organisation en archipel du territoire



Fond : IGN - BD CARTO® - 2008

1 Maintenir une égalité des droits à la ville pour tous

Le Grand Clermont ne souffre pas encore de dysfonctionnements sociaux et urbains comme d'autres agglomérations, ainsi que l'a montré le diagnostic. Néanmoins, des différences entre communes ou quartiers apparaissent et engendrent insidieusement des situations inégalitaires qui peuvent avoir des répercussions sur l'équilibre général du territoire. Il revient ainsi au Grand Clermont de garantir un droit à la ville pour tous grâce à une solidarité renforcée.

LES ENJEUX :

Une part croissante de locataires du secteur public a des difficultés à se maintenir dans son logement. Les jeunes et les allocataires de minima sociaux ont de plus en plus de mal à accéder à un logement ; certains vivent d'ailleurs dans un parc privé et dégradé. Quant aux gens du voyage, ils ne trouvent pas véritablement de solutions adaptées à leurs modes de vie.

Il y a ainsi un risque de voir apparaître des « poches de pauvreté » dans les quartiers populaires centraux comme dans les espaces périurbains ou ruraux.

Au contraire, les franges ouest et sud du Grand Clermont se gentrifient, c'est-à-dire se transforment au profit d'une couche sociale supérieure.

LES PROPOSITIONS :

Pour anticiper le risque de ségrégation sociale et spatiale, le SCoT encourage un développement qui renforce la cohésion sociale et les solidarités territoriales, au travers des propositions suivantes :

- **Réaliser des logements sociaux accessibles aux personnes les plus fragiles** ainsi que des logements adaptés pour les publics spécifiques (jeunes, personnes handicapées, personnes âgées, gens du voyage...).
- Il convient d'étudier en amont avec l'ensemble des organismes de logement social une programmation répondant à ces besoins.
- **Reconquérir le parc privé indigne ou insalubre**, situé principalement dans les centres-bourgs, afin d'enrayer la paupérisation.
- **Améliorer l'accessibilité aux fonctions urbaines à un moindre coût**, pour réduire les inégalités liées à la mobilité. Pour cela, il peut être envisagé de :
 - renforcer le maillage du territoire en transports collectifs ;
 - pratiquer des tarifs préférentiels ;

- mettre en place des dispositifs de mobilité personnalisés répondant à une demande de déplacement non satisfaite par les transports collectifs traditionnels.

- **Lutter contre l'isolement** par l'implantation de services et d'équipements de proximité et de permanence sociale au sein des villes du cœur métropolitain et des pôles de vie.

- **Rendre la culture accessible au plus grand nombre** en mettant en place une itinérance des spectacles et une mise en réseau de l'offre culturelle.

- **Créer des emplois accessibles**, y compris pour les personnes les moins qualifiées : chantiers d'insertion, école de la deuxième chance, bourses de l'emploi, micro-crédits, circuits courts, formation en alternance d'adaptation à l'emploi, charte entreprise-territoire, tutorat en entreprise, aide scolaire et atelier de découverte de métiers.

- **Ouvrir le débat sur la gestion des temps.**

La gestion des temps

Le Grand Clermont s'empare du sujet de la gestion des temps, avec une ambition : **rendre la vie plus agréable sur son territoire**. En effet, l'évolution des modes de vie, la mobilité croissante, la généralisation du travail des femmes ou encore la diversité des horaires de travail, conduisent à la juxtaposition de rythmes (travail, formation, loisir, famille...) souvent décalés, mal synchronisés et donc complexes à gérer.

Des expériences de bureau des temps existent dans certaines agglomérations. Lieux de concertation entre les utilisateurs d'un territoire, ils permettent de trouver des compromis et des solutions concrètes, comme l'adaptation des horaires de certains services publics par exemple. Une meilleure gestion des temps peut en outre générer des économies, comme par exemple un allègement du trafic aux heures de pointe.

ZOOM SUR...

L'opposition ville/campagne ne passera pas par le Grand Clermont.

Notre organisation en archipel qui repose sur un équilibre entre une métropole forte et des pôles de vie bien dotés en commerces, services et équipements facilitera le quotidien de tous les Grands Clermontois.

2 Mener une politique d'habitat ambitieuse

Afin d'être en mesure de répondre au défi démographique tout en favorisant la richesse humaine et culturelle, le SCoT a fait le choix d'une politique d'habitat ambitieuse qui encourage la diversité des types d'habitat ainsi que la diversité sociale et générationnelle.

LES ENJEUX :

Relever le défi démographique est un enjeu essentiel pour le Grand Clermont et cela passe par une politique d'habitat adaptée qui vise à assurer le droit à un logement décent pour tous.

Par ailleurs, l'inflation du prix du foncier participe depuis 30 ans à l'étalement urbain du Grand Clermont. Pour beaucoup de ménages, le foncier n'est accessible que loin des centres-villes et la périurbanisation s'est par conséquent développée autant par choix que par contrainte.

LES PROPOSITIONS :

Le SCoT affiche une politique d'habitat ambitieuse, qui prévoit de :

- **Assurer des conditions de logements décents**, dans un contexte de crise qui voit apparaître le nombre de mal logés notamment :
 - en assurant le renouvellement des constructions les plus dégradées ;
 - par une instance de suivi pour évaluer la situation des ménages en grande difficulté et proposer des mesures d'urgence.
- **Construire au moins 2 250 logements par an jusqu'en 2030**, afin de répondre aux besoins quantitatifs générés par l'accueil de nouveaux habitants, les mutations socio-démographiques et le renouvellement du parc.
- **Répondre à cet objectif quantitatif en proposant une offre de logements diversifiée en gamme et en prix.**

Il s'agit, en particulier, de promouvoir des formes urbaines intermédiaires (logements individuels accolés ou jumelés, logements semi-collectifs, petits collectifs) permettant une meilleure densité tout en respectant le souhait des ménages de disposer d'espace, de confort, d'intimité et de fonctionnalité (jardin ou terrasse, absence de vis-à-vis, exposition, habitat modulable ou évolutif, acoustique...).

Il faut sensibiliser les habitants au travers d'opérations d'aménagement de qualité.

- **Atteindre une diversité sociale et générationnelle**, et pour cela :

- combiner les opérations de logements individuels avec du semi-collectif pour éviter une hyper concentration géographique de ménages de même niveau social et de même génération ;
- réaliser des logements en accession « sociale », y compris en cœur urbain, pour permettre aux ménages disposant de revenus intermédiaires et modestes, de choisir la ville ;
- assurer le droit au logement pour tous c'est-à-dire offrir des solutions pour les populations les plus démunies (familles en difficultés, gens du voyage, SDF...), ainsi que pour les populations nécessitant des logements adaptés (étudiants, habitants temporaires, personnes handicapées...) ;
- augmenter le parc locatif privé et public afin de répondre notamment aux besoins des jeunes actifs et « décohabitants » plus particulièrement dans les communes déficitaires en la matière. Les exemples de communes confrontées à une fermeture d'écoles, ayant pour cause le vieillissement de leur population sans qu'un renouvellement ne se soit opéré, sont nombreux ;
- proposer une offre de logements adaptés répondant au vieillissement de la population et favorisant, plus particulièrement, le maintien à domicile.



Le logement ne sera pas le creuset des inégalités sur le Grand Clermont.

Le Grand Clermont a été, jusque-là, préservé de tensions sociales aiguës grâce à une politique d'habitat volontariste mais certains signaux, liés à la crise, deviennent inquiétants. L'implication publique ne doit pas faiblir.

À RETENIR

Les orientations du SCoT, en matière d'habitat, devront s'accompagner d'une politique volontariste d'offre foncière maîtrisée et d'aménagement urbain. Les collectivités disposent d'outils adéquats (ZAC...) et d'un réseau d'acteurs locaux (Organismes de logements sociaux, établissement public foncier, sociétés d'économie mixte...) pour mener à bien leurs opérations d'urbanisme.

3 Favoriser une meilleure répartition des emplois entre les territoires du Grand Clermont

Le Grand Clermont veut tendre vers un rééquilibrage des emplois et sortir du recours systématique aux zones d'activités, en recherchant autant que possible une cohabitation des bâtiments d'activité et d'habitat.



LES ENJEUX :

Une meilleure répartition des emplois sur le Grand Clermont est fondamentale pour assurer des pôles de vitalité sur l'ensemble de son territoire. Or un nombre croissant d'emplois relève de l'économie de proximité, à savoir les services administratifs, l'enseignement et la formation, les services à la personne, les commerces, les loisirs... Ces besoins, liés aux nouveaux modes de vie, génèrent des emplois diversifiés, ancrés sur le territoire et accessibles aux actifs locaux, y compris ceux ayant un faible niveau de qualification.

À RETENIR

Le manque de coopération entre les communes et les EPCI, est manifeste. Chacun reste enfermé dans ses limites administratives faisant fi des logiques et attentes économiques, en matière de desserte, de très haut débit, de services aux entreprises...

Le SCoT vise pour objectif la cohérence et à l'articulation des différentes offres communautaires.



LES PROPOSITIONS :

En conséquence, le SCoT ambitionne de :

- **Développer l'économie présentielle³** par le renforcement de l'offre commerciale et artisanale, des équipements et des services de proximité, principalement dans le tissu urbain, dès lors que les activités sont compatibles avec l'habitat. L'économie présentielle répond par ailleurs, au défi d'accueillir de nouvelles populations, de bien vieillir sur le Grand Clermont ainsi qu'aux valeurs de solidarité et d'équité.
- **Développer des emplois tertiaires** dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain ou de création de pôles intermodaux.
- **Développer des zones d'activités d'intérêt local pour accueillir les activités incompatibles avec l'habitat.**

La création de zones d'activités communautaires d'intérêt local est autorisée dans la mesure où elle est assortie d'une réflexion sur la complémentarité avec les autres sites d'activités existants ou programmés sur le Grand Clermont ainsi qu'une analyse des impacts sur l'agriculture. Ces zones intégreront également des préconisations paysagères, urbanistiques, architecturales et environnementales.

³ L'expression « économie présentielle » est un néologisme utilisé par Laurent Davezies et Christophe Terrier pour décrire une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire (résidents et séjournants) qui peut varier rapidement, et qui à la fois produit et consomme. L'économie présentielle est basée sur l'idée que la population qui réside ou séjourne sur un territoire génère une activité économique en même temps que des besoins de service.

Un nouveau mode d'implantation des activités

Le SCoT a pour ambition de :

- Rechercher une densification, une qualité architecturale et environnementale, une accessibilité en transports en commun, un raccordement aux réseaux haut et très haut débit, pour implanter de nouvelles activités ;
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires dans le tissu urbain, dès lors qu'elle est compatible avec l'habitat, les équipements et services. L'implantation des activités tertiaires ne doit plus être systématiquement pensée au sein d'enclaves urbaines mais comme composante des projets urbains ;
- Optimiser le foncier inexploité et améliorer la qualité urbaine des zones d'activités existantes.

4 Miser sur les transports collectifs dans une logique d'intermodalité

La valeur ajoutée d'un mode de transport collectif efficace n'est plus à démontrer. C'est la raison pour laquelle le SCoT considère les transports collectifs comme essentiels, notamment afin de conforter l'organisation en archipel du Grand Clermont et de maîtriser la périurbanisation.

LES ENJEUX :

Une mobilité facile au sein des agglomérations est ressentie par les habitants comme un élément important de la qualité de vie. La mobilité devient ainsi un critère déterminant dans le choix d'installation des entreprises et des ménages.

Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, une précarité liée à l'absence de mobilité émerge. Les pouvoirs publics ont une grande responsabilité dans la lutte contre ce nouveau type de précarité : ils doivent se mobiliser pour inciter à un usage accru des transports collectifs.

le Grand Clermont

c'est **1,5 million**
de déplacements par jour



LES PROPOSITIONS :

Le SCoT affiche **une politique très volontariste en matière de transports collectifs**, dans un souci constant d'équité sociale et territoriale. **Le SCoT propose ainsi d'améliorer l'offre, dans une logique d'intermodalité.**⁴

La plupart des orientations proposées sont issues du schéma des déplacements du Grand Clermont, établi dans le cadre de la révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'Agglomération Clermontoise :

- **Mettre en place un système de déplacements durables** valorisant les transports en commun, ainsi que les modes doux, alternatifs à la voiture.
- **Renforcer les transports collectifs au sein du cœur métropolitain, par :**
 - l'extension de la ligne A vers le quartier des Vergnes ;
 - le renforcement d'une ligne B en site propre entre Royat, la gare et le nouvel hôpital d'Estaing ;
 - la mise en place d'une desserte cadencée de Cournon et de Cébazat à l'horizon du SCoT.
- **Relier le cœur métropolitain aux pôles de vie** pour favoriser leur accessibilité, grâce à une desserte performante en transports collectifs (train ou autocars express).

Cette politique suppose la mise en place d'une coordination des autorités organisatrices de transport (AOT) afin de ne pas disperser les moyens humains et financiers sur un même territoire. La démarche initiée par le Conseil régional en partenariat avec les 13 autorités organisatrices de transport (AOT) devrait répondre à cet objectif.

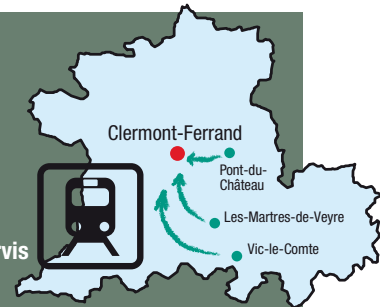
⁴ Système qui permet de relier plusieurs modes de transports collectifs (par exemple, train + bus ou train + tram).

ZOOM SUR...

Les pôles de vie : vers de véritables pôles d'échanges intermodaux

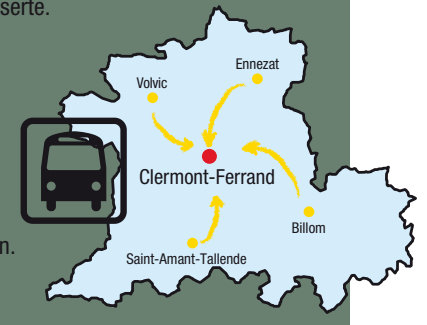
Pour les pôles de vie desservis par le réseau ferroviaire

- Transformer les gares en pôles intermodaux et améliorer les conditions de desserte.



Pour les autres

- Proposer un service d'autocars express cadencé permettant un accès rapide au cœur métropolitain.





RENFORCER SIGNIFICATIVEMENT LES POLARITÉS EN FAVORISANT LA DIVERSITÉ URBAINE, SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

- Favoriser la mixité des fonctions notamment en développant des emplois tertiaires;
Accueillir 70% des nouveaux logements en diversifiant la production en gamme et en prix;
Améliorer l'efficacité foncière de 20%
- Renforcer l'offre commerciale, artisanale, d'équipements et de services de proximité;
Accueillir 15% des nouveaux logements en favorisant des programmes de logements aidés;
Améliorer l'efficacité foncière de 20%
- Favoriser l'accessibilité des fonctions du pôle de vie aux territoires périurbains voisins
- Accueillir 15% des nouveaux logements en privilégiant une urbanisation resserrée autour des centres-bourgs;
Améliorer l'efficacité foncière de 30%

MISER SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS DANS UNE LOGIQUE D'INTERMODALITÉ ET UNE PERSPECTIVE D'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

- Conforter la croix ferroviaire
- Réaliser ou développer des parcs relais
- Créer un réseau express d'autocars
- Développer le réseau de TCSP
- Développer des projets de transport collectif à desserte cadencée
- Réaliser de nouvelles infrastructures routières
- Déplacement du péage de Gerzat

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT QUI ASSOIT UN LIEN TRÈS FORT ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL

- Préserver et valoriser les espaces stratégiques touristiques ou récréatifs
- Protéger et valoriser les vallées
- Optimiser le capital paysager, économique et humain des deux parcs naturels régionaux
- Préserver les terres agricoles à forte valeur ajoutée
- Favoriser la diversité des productions agricoles

1 Lutter contre l'étalement urbain

Le développement urbain opéré depuis une trentaine d'années montre que l'urbanisation s'est principalement concentrée sur les territoires périurbains, sous forme d'habitat individuel très consommateur d'espace.

Aujourd'hui, le SCoT du Grand Clermont fait le pari d'un développement à venir respectueux des grands équilibres du territoire, économe en espace et en énergie.

LES ENJEUX :

Pour ne pas reproduire les erreurs du passé, nos efforts doivent prioritairement porter sur la lutte contre l'étalement urbain.

Le dernier recensement de la population, réalisé en 2006, est en effet éloquent : l'étalement urbain gagne toujours plus de terrain. L'inflation des prix a été concentrique, poussant dans un premier temps les populations de l'agglomération à s'implanter en première couronne, puis en deuxième, voire en troisième couronne.

Ce phénomène ne serait pas un problème s'il avait été anticipé, avec notamment des polarités fortes accueillant emplois, services et équipements à la personne.



LES PROPOSITIONS :

Le SCoT entend promouvoir **un urbanisme qui réduit la consommation d'espace**. Cette volonté politique implique de :

- **Renforcer les polarités et améliorer significativement l'efficacité foncière** (surface de terrain par logement).
- **Préférer les opérations de renouvellement urbain**, de construction en dents creues aux extensions consommatrices de terres agricoles et naturelles.
- **Adopter des formes urbaines moins consommatrices de foncier** et garantes d'une meilleure qualité architecturale et environnementale, notamment en matière d'énergie.
- **Respecter l'identité et la qualité du cadre de vie** grâce au maintien de coupures d'urbanisation au sein du cœur métropolitain et d'espaces de transition avec les pôles de vie. Un effort particulier sera porté sur la qualité paysagère des espaces de transition, notamment ceux perçus depuis les axes routiers et ferroviaires.
- **Opter pour une forme urbaine respectueuse des espaces naturels** d'envergure (Parcs Naturels Régionaux, Chaîne des Puys, Val d'Allier, coteaux d'agglomération et forêts), des espaces agricoles (Limagnes, zones viticoles et maraîchères), des vallées ainsi que des corridors écologiques qui les relient.



Sur le Grand Clermont, il est grand temps de penser le développement urbain autrement.

Le Grand Clermont nous gâte par ses paysages, sa biodiversité et la qualité agronomique de ses sols. En avons-nous fait autant à son égard en étalant trop nos villes et nos villages ? Réagissons, soyons responsables.

2 Protéger et valoriser les espaces naturels, vecteurs d'identité et d'attractivité

Le SCoT entend protéger, restaurer et valoriser les espaces naturels présents sur son territoire car ils constituent des atouts indéniables pour le développement du Grand Clermont.

LES ENJEUX :

Le Grand Clermont se caractérise par un patrimoine naturel et paysager d'une qualité exceptionnelle, une biodiversité d'une grande richesse et une géomorphologie très marquée (relief, vallées et réseau hydrographique) qui a conditionné son développement urbain.

D'ailleurs la présence des deux PNR au droit de l'agglomération est un fait très singulier en France et constitue une preuve de la qualité exceptionnelle du cadre de vie et de l'attractivité de ce territoire (de la Chaîne des Puys jusqu'aux Contreforts du Livradois, en passant par le Val d'Allier, la Limagne et le chapelet des coteaux insérés dans le tissu urbain).



La prise en compte des grands ensembles paysagers du Grand Clermont (cf. carte de la charpente paysagère en page 13), et plus particulièrement ceux des deux parcs, est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans un projet de développement d'une métropole dès lors qu'elle a une volonté forte d'offrir à ses habitants un développement qui soit durable.

LES PROPOSITIONS :

Conscient de l'importance de ces enjeux, le SCoT propose de :

- **Bâtir, autour de l'Opération Grand Site, un projet global de mise en valeur de la Chaîne des Puys**, l'emblème du Grand Clermont, par son rayonnement international. Son objectif est d'articuler préservation du site et gestion de sa fréquentation (tourisme durable). Son classement au titre de « patrimoine mondial de l'UNESCO » renforcerait cette image.
- **Considérer la rivière Allier comme un espace naturel à protéger** mais aussi un vecteur d'identité fort pour le Grand Clermont et un support de nouvelles aménités⁵. Il est donc prioritaire :
 - d'assurer les équilibres écologiques et le refuge de la biodiversité, par des mesures de protection et de restauration hydraulique fortes ;
 - d'aboutir à une mise en valeur raisonnée, notamment pédagogique, pour favoriser une meilleure appropriation par les habitants.
- **Préserver et entretenir les Coteaux de l'agglomération** (les Côtes de Clermont-Ferrand, Mirabel, Champ Griaud, Gergovie, Bâne et Anzelle, puy de Crouël, Gandaillat, ...) ainsi que les corridors écologiques qui les relient. Ces espaces naturels charnières entre la ville et des territoires plus périurbains sont en effet soumis à des pressions urbaines souvent importantes. Certains de ces espaces naturels pourront être valorisés comme des espaces de détente et de découverte des richesses naturelles et paysagères du territoire.
- **Préserver et restaurer les principales vallées** (Morge, Ambène, Bédât, Artière, Tiretaine, Auzon, Veyre, Monne, Miodet et Madet), ainsi que l'ensemble des zones humides (ex. Narse d'Espinasse, marais, étangs...), qui représentent des corridors écologiques et paysagers à proximité immédiate des espaces urbanisés. Certaines de ces continuités écologiques pourront être valorisées par des aménagements légers aux abords de rivières afin de renforcer leur rôle pédagogique et récréatif.

⁵ Les aménités sont « les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus » (OCDE).

- **Accompagner l'ambitieuse politique de préservation du bois de la Comté**, menée par le Conseil général. L'objectif est de sauvegarder ce site fragile, qui est l'une des plus belles forêts de feuillus du Puy-de-Dôme, et de le faire découvrir au grand public.



3 Rendre compatible le développement urbain avec la préservation de l'environnement

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, le SCoT du Grand Clermont entend rendre compatible son développement avec la préservation de l'environnement. Cette conciliation doit répondre à deux grandes finalités : économiser les ressources fossiles et préserver la biodiversité sur le long terme.

Objectif n°1

Économiser les ressources fossiles

LES ENJEUX :

Nos villes vont connaître des mutations importantes dans les décennies à venir en raison à la fois de l'ampleur des besoins en logements et des nouvelles contraintes environnementales auxquelles il faudra s'adapter. En effet, la raréfaction de l'énergie non renouvelable et le changement climatique vont entraîner une dépendance énergétique accrue, ainsi qu'une facture énergétique importante.

L'urbanisme ne peut permettre, à lui tout seul, de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Mais à l'inverse, sans action sur l'urbanisme, on est certain de ne pas y arriver.

LES PROPOSITIONS :

Pour contribuer à économiser les ressources fossiles, le Grand Clermont propose d'agir de plusieurs façons :

• **Réorganiser l'espace urbain de telle sorte que moins de déplacements s'effectuent en voiture.** L'enjeu est de parvenir à :

- renforcer et densifier le cœur métropolitain et les pôles de vie ;
- articuler les transports collectifs et l'urbanisation ;
- mixer les fonctions urbaines.

• **Agir en faveur d'une réduction des consommations d'énergie et d'une nette augmentation de l'efficacité énergétique**

des constructions neuves, de la rénovation thermique des bâtiments existants et de l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, solaire, bois, éolien). Cette ambition passe par la mise en œuvre d'un système de management environnemental et de performance énergétique à l'échelle du Grand Clermont.

• **Rechercher des solutions favorisant la réduction de la production de déchets** à la source, le recyclage et la valorisation ainsi que les équipements nécessaires au traitement optimisé des déchets ménagers. Il y a lieu, à cet égard, de privilégier la prévention de la production de déchets, puis le recyclage des matériaux, ainsi que la valorisation organique, afin de diminuer les quantités incinérées et stockées.

• **Rechercher des solutions pour l'approvisionnement en matières premières minérales**, en concertation avec les territoires limitrophes, tant en termes de sites d'exploitation que de plates-formes de stockage. Cette orientation est primordiale à l'échelle du SCoT, étant donné les perspectives de construction de logements et le souci majeur de limiter les distances en transport de matériaux.

• **Développer des solutions moins polluantes pour le transport** des marchandises (plate-forme pour le transport local, fret ferroviaire, sites logistiques multimodaux) et des personnes (transports collectifs, co-voiturage).

• **Réaliser de nouvelles infrastructures routières compatibles avec le développement durable** et soumises à une analyse des besoins conjoints de l'économie, des personnes et de la politique environnementale. La réalisation de ces voiries sera conditionnée à la mise en place de mesures visant à minimiser leurs impacts directs sur l'environnement et indirects sur l'étalement urbain. Elle sera accompagnée d'une réflexion sur les transports collectifs.

• **Développer des modes de déplacements doux** (marche à pied, vélos), en complément de la politique de transports publics, notamment au sein du cœur métropolitain où le concept de la ville des courtes distances peut être appliqué.

• **Mettre en place une politique de stationnement au service de l'intermodalité**, c'est-à-dire :

- créer des parkings relais permettant le rabattement vers les transports en commun les plus performants ;
- adapter le réseau local de stationnement et réaliser des stationnements sécurisés et adaptés aux deux-roues au sein du cœur métropolitain ;
- renforcer les initiatives en matière de politique tarifaire.



Il n'est jamais trop tard pour changer !

Économiser les énergies, réduire les déchets à la source, moins polluer... Rien n'est immuable, tout reste à faire !

Objectif n°2

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

LES ENJEUX :

Nos modes de consommation et de production fragilisent de plus en plus les écosystèmes.

Compte tenu du caractère exceptionnellement riche et diversifié du patrimoine environnemental du Grand Clermont, le SCoT porte une responsabilité de premier plan pour inverser cette tendance et proposer une stratégie de gestion et de préservation des milieux et ressources naturels.



LES PROPOSITIONS :

Outre la maîtrise de l'étalement urbain qui peut être considérée comme un mode de développement raisonné respectueux de la biodiversité, le SCoT entend actionner d'autres leviers :

- **Restaurer la qualité des écosystèmes** : cette orientation, qui s'entend à l'échelle globale des unités écologiques, vise la reconquête de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et la préservation des corridors écologiques.
- **Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques** notamment par des actions de protection renforcée des zones de captage et des modalités de gestion des eaux pluviales au plus près du cycle naturel : rétention (infiltration directe) ou récupération des eaux à l'échelle de la parcelle (cuve de récupération d'eau, puisard...) ou du quartier (poursuite de la réalisation de réseaux urbains séparatifs, bassins de rétention, tranchée drainante...).
- **Gérer de manière pérenne les espaces agricoles et forestiers** pour éviter le morcellement des terres et exploitations.
- **Réduire l'exposition aux risques**, tant existants que futurs, des personnes, des biens et des activités en prenant en compte les risques naturels et technologiques majeurs et, plus particulièrement, les risques d'inondation exceptionnels et les mouvements de terrain. L'urbanisation future intégrera des prescriptions pour réduire, selon le degré d'aléa, la vulnérabilité aux crues et aux glissements de terrain.
- **Limitier les pollutions ou les nuisances et maîtriser les rejets** par des dispositifs de surveillance, de contrôle et de sécurisation de la qualité des sites et sols pollués, de l'air et des zones d'exposition au bruit.



4 Développer l'agriculture

De par la présence de deux Parcs Naturels Régionaux et de la plaine de Limagne, le Grand Clermont doit être moteur en matière de développement durable, d'énergies renouvelables et d'agriculture raisonnée.

À cet égard, et dans la continuité des débats du Grenelle de l'environnement, le SCoT du Grand Clermont prône l'accès à des pratiques culturelles et à des productions plus respectueuses de l'environnement.

LES ENJEUX :

L'agriculture a pour principale mission de produire des denrées alimentaires consommables ou transformables.

Elle ne peut se réduire à une fonction de gardiennage du paysage ou de conservation des espaces. Cette vocation s'impose d'autant plus dans un contexte mondial de pression sur les denrées alimentaires et devant la nécessité de produire pour des bassins de proximité.

Néanmoins, cette fonction de production ne peut ignorer les exigences environnementales et doit, à ce titre, réduire les apports de produits phytosanitaires et d'engrais ainsi que la consommation d'eau.

L'agriculture du Grand Clermont doit donc être considérée sous deux aspects : production économique et gestion d'espaces.



LES PROPOSITIONS :

Dans ce contexte, le SCoT se doit ainsi de :

- **Préserver, dans des conditions viables et pérennes**, les terres nécessaires :
 - aux productions agricoles, sources de valeur ajoutée, permettant de valoriser au mieux le potentiel agronomique de haute qualité des terres de Limagne ;
 - au renforcement des différentes filières de l'agriculture du Grand Clermont (viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage...) ;
 - au maintien de l'écrin vert et des coupures d'urbanisation qui bordent ou traversent le cœur métropolitain.
- Le SCoT veillera, en particulier, à donner la priorité aux extensions urbaines se situant en continuité de l'urbanisation existante et en impactant, en priorité, des terres aux moindres potentialités agricoles.
- **Promouvoir les marchés locaux et les circuits courts** afin de réduire les surcoûts de transport et d'améliorer notre auto approvisionnement en privilégiant notamment les filières de qualité environnementale.
- **Garantir**, en particulier dans les espaces périurbains et montagneux, **des conditions d'exploitation satisfaisantes** : espaces agricoles de dimensions suffisantes, facilités de transport de matières agricoles, possibilités de sorties d'exploitation, aménagements limitant l'enclavement, zones tampons entre bâtiments agricoles et zones urbaines...
- **Développer de nouveaux modes et pratiques d'agriculture raisonnée** en appuyant les travaux de recherche appliquée.



Les actions des Parcs Naturels Régionaux

À travers des programmes de recherche et des démarches expérimentales, les deux Parcs Naturels Régionaux sont appelés à initier des projets durables et innovants et des méthodes d'actions pilotes qui pourront être repris sur l'ensemble du Grand Clermont.

Le but est de développer des programmes dans les domaines des énergies renouvelables (filière bois), de l'économie sociale et solidaire, d'un habitat écologique, du tourisme durable ou encore des modes de déplacements alternatifs.

En matière d'agriculture, il s'agira d'améliorer notre taux d'auto approvisionnement en favorisant les initiatives de circuits courts (maraîchage, arboriculture, élevage...).

ZOOM SUR...



RENFORCER SIGNIFICATIVEMENT LES POLARITÉS EN FAVORISANT LA DIVERSITÉ URBAINE, SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

-  Favoriser la mixité des fonctions notamment en développant des emplois tertiaires;
Accueillir 70% des nouveaux logements en diversifiant la production en gamme et en prix;
Améliorer l'efficacité foncière de 20%
-  Renforcer l'offre commerciale, artisanale, d'équipements et de services de proximité;
Accueillir 15% des nouveaux logements en favorisant des programmes de logements aidés;
Améliorer l'efficacité foncière de 20%
-  Favoriser l'accessibilité des fonctions du pôle de vie aux territoires périurbains voisins
-  Accueillir 15% des nouveaux logements en privilégiant une urbanisation resserrée autour des centres-bourgs;
Améliorer l'efficacité foncière de 30%

MISER SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS DANS UNE LOGIQUE D'INTERMODALITÉ ET UNE PERSPECTIVE D'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

-  Conforter la croix ferroviaire
-  Réaliser ou développer des parcs relais
-  Créer un réseau express d'autocars
-  Développer le réseau de TCSP
-  Développer des projets de transport collectif à desserte cadencée
-  Réaliser de nouvelles infrastructures routières
-  Déplacement du péage de Gerzat

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT QUI ASSOIT UN LIEN TRÈS FORT ENTRE L'URBAIN ET LE RURAL

-  Préserver et valoriser les espaces stratégiques touristiques ou récréatifs
-  Protéger et valoriser les vallées
-  Optimiser le capital paysager, économique et humain des deux parcs naturels régionaux
-  Préserver les terres agricoles à forte valeur ajoutée
-  Favoriser la diversité des productions agricoles

1 Créer les conditions pour une meilleure synergie entre la recherche et le monde économique

Bénéficiant d'un environnement économique qui investit fortement dans la recherche & développement, le Grand Clermont dispose de nombreux atouts en matière d'innovation (pôles de compétitivité, pôle d'enseignement supérieur et de recherche, filières d'excellence...) et doit aujourd'hui en tirer pleinement parti.

LES ENJEUX :

Le Grand Clermont bénéficie d'une chaîne de l'innovation complète. Les lieux favorisant les échanges entre les secteurs publics et privés ont été mis en place : incubateurs, pépinières, ZATE...

À présent - et c'est le sens de la technopôle Clermont Auvergne qui s'est récemment créée - il y a lieu de mieux mettre en valeur les capacités de notre territoire à convertir la connaissance et l'innovation en produits et services à forte valeur ajoutée.

Cet enjeu est d'autant plus fort qu'il y a urgence à faire émerger de nouvelles filières qui permettront de diversifier durablement l'appareil productif et d'anticiper les tournants économiques liés à la désindustrialisation actuelle mais momentanée du pays.

LES PROPOSITIONS :

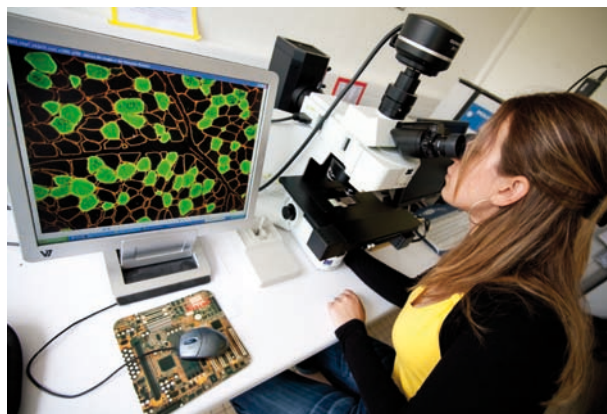
Dans un contexte local de déficit de jeunes actifs, le SCoT fixe pour objectif d'accroître les compétences et « talents » du territoire.

Pour cela, il convient de :

- Mettre plus particulièrement l'accent sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projets de recherche et d'innovation.
- Développer des plates formes d'échanges recherche / industrie, des incubateurs, des projets de structuration des filières (de type cluster...).
- Soutenir, au niveau technique et financier, les créateurs d'entreprises.

Soucieux de favoriser les synergies entre la recherche et le monde économique, le SCoT ambitionne parallèlement d'intensifier les liens entre les secteurs publics et privés, à travers la technopôle Clermont Auvergne. Il propose ainsi de :

- Sensibiliser les PME / PMI locales aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs initiatives de recherche & développement, notamment dans les filières d'excellence.
- Favoriser les partenariats entreprises/laboratoires de recherche.
- Promouvoir une stratégie cohérente et commune à l'ensemble des acteurs contribuant à la structuration des filières et à l'animation de la chaîne de l'innovation.
- Améliorer la lisibilité des dispositifs en place.
- Rapprocher physiquement les laboratoires de recherche et les entreprises innovantes afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne de transfert et de l'innovation.



Poursuivons l'œuvre d'innovation de Blaise Pascal et des frères Michelin

C'est par le brassage des idées que naissent les découvertes. Alors, créons le terreau de la recherche et de l'innovation.

À RETENIR

Ces actions s'intègrent dans **une stratégie plus large de développement d'activités tertiaires** de haut niveau dont le nombre est encore inférieur à celui des métropoles de taille comparable : télécommunications, informatique, services aux entreprises, assurance, conseil et assistance.

2 Renforcer les filières d'excellence

Fort de son potentiel local (pôles de compétitivité, recherche-formation, transfert de technologies, outils industriels, sites de production...) et de son développement plus général qui le positionne déjà en leader sur certains thèmes, le Grand Clermont a fait le choix de miser sur trois filières stratégiques : « ingénierie de la mobilité », « agroalimentaire - santé - nutrition », « environnement et développement durable ».

LES ENJEUX :

L'identité économique doit être singulière, mais aussi plurielle, d'où l'importance de ne pas s'enfermer dans une trop grande unicité du tissu économique.

C'est pourquoi, dans un contexte de forte empreinte industrielle du bassin clermontois, avec pour leader économique la Manufacture Michelin, il convient de poursuivre la diversification économique engagée de manière à disposer d'autres filières, même émergentes, et, par conséquent, de capacités de rebond et d'ouverture.

LES PROPOSITIONS :

Le SCot propose de consolider les filières d'excellence et ainsi de :

- **Favoriser l'émergence de la filière « ingénierie de la mobilité ».** La métropole dispose d'une filière technologique à fort potentiel dans le secteur de l'ingénierie de la mobilité (transport des personnes et des biens et, plus généralement, mobilité) et bénéficie de deux pôles de compétitivité « ViaMéca Innovations et Solutions Industrielles » et « Elastopôle » (aéronautique, automobile, biens d'équipement, spatial).

L'objectif est de conforter et de spécialiser ce pôle d'excellence et pour cela :

- d'appuyer une mise en synergie des savoirs et des compétences en mécanique à l'échelle du Massif Central ;
- de soutenir les grands projets de recherche structurants dans ce secteur (ex. Véhicules et Infrastructures Intelligents) ;
- de favoriser un ancrage sur le territoire d'un tissu économique performant (PME et PMI) d'application des travaux de recherche dédiés à ce domaine.

- **Accentuer le développement de la filière « agroalimentaire - santé - nutrition ».**

Le territoire bénéficie de la présence de groupes d'envergure (Société des Eaux de Volvic, Limagrain...), de deux pôles de compétitivité (« Innovation dans les céréales » et « Viande et produits carnés / Innoviandes ») et d'un pôle national en matière de recherche et de développement agroalimentaire (INRA, ENITA, CEMAGREF, ENGREF, ADIV, ULICE...).

Son développement économique passe par l'expansion de la filière autour de plusieurs axes fondamentaux que la puissance publique doit accompagner :

- la qualité des aliments ;
- le domaine de la santé, de la nutrition humaine et des biotechnologies, axé sur le champ d'investigation de la nutrition et du cancer et de la relation entre nutrition et vieillissement. Il s'appuie très largement sur les entreprises du biopôle et s'inscrit en liaison étroite avec le cancérpôle « CLARA » (Lyon Auvergne Rhône-Alpes).



Il s'agit désormais de :

- rechercher des niches partenariales dans le domaine de la santé avec Vichy ;
- développer le secteur de la pharmacologie, notamment à travers la présence de grands groupes (MSD) ;
- renforcer les initiatives émergentes : pôle de compétitivité, cancéro-pôle, partenariat Centre de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH).

• **Promouvoir une filière « environnement et développement durable ».**

Les écosystèmes auvergnats, originaux et globalement bien conservés, constituent d'une part, une référence pour la communauté scientifique nationale et internationale et d'autre part, un atout pour le développement de la région.

L'objectif de cette filière d'excellence, significative en France par l'étendue des compétences de recherche et de développement qu'elle mobilise, est double :

- favoriser une gestion raisonnée des ressources naturelles, en particulier en Auvergne ;
- minimiser ou réduire l'impact des activités humaines sur les systèmes atmosphériques, aquatiques et terrestres.

L'eau, l'air, la gestion agricole, la chimie verte et la dépollution et les matériaux éco-énergétiques sont les principaux domaines d'application des travaux de recherche de ce pôle, qui est constitué par :

- des laboratoires appartenant à LUBP, au CNRS, à l'INRA, au CEMA-GREF, à l'ENITAC, à l'ENGREF et au BRGM. La très grande majorité d'entre eux se sont regroupés dans une Fédération Des Recherches en Environnement, reconnue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et inscrite dans le CPER ;
- les entreprises Biobasic environnement, Biovitis/Greentech, Numtec, Sol solution...



Au-delà de ces instituts de recherche, d'autres structures de formation locales, reconnues nationalement (ex. EPL de Marmilhat, lycée agricole Louis Pasteur, lycée agricole de Rochefort Montagne) permettent de compléter ce potentiel par une gamme élargie d'emplois techniques qualifiés.

L'enjeu pour cette filière est de mettre en synergie les actions complémentaires conduites par différents acteurs (laboratoires, PME, collectivités locales et État) afin d'acquérir un savoir-faire reconnu en matière de prévention des risques, de gestion durable de l'environnement et de dépollution.

À RETENIR

L'appui à ces filières devrait permettre à terme de :

- Favoriser les synergies entre entreprise/formation/recherche afin de maintenir, voire accentuer l'avance du territoire dans ces différentes thématiques.
- Inciter les actions de renforcement des réseaux d'entreprises en lien avec les donneurs d'ordre locaux.
- Initier et/ou consolider des partenariats avec des territoires voisins porteurs de dynamiques dans ces domaines d'actions économiques (ex. Rhône-Alpes).

3 Développer une plus grande ambition pour le pôle d'enseignement supérieur

Enjeu majeur pour l'agglomération clermontoise, comme pour l'Auvergne, le renforcement notable du pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Clermont représente un objectif essentiel pour le SCoT.

LES ENJEUX :

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel entre les métropoles européennes, la mise en place du PRES (Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur) confirme la volonté de restructuration et la montée en puissance des deux universités et des grandes écoles d'enseignement supérieur.

La mention spéciale accordée à Clermont-Ferrand comme « campus prometteur », c'est-à-dire un campus à fort potentiel scientifique et pédagogique, souligne également la vocation de ce pôle structurant pour le territoire.

La réunification, actuellement en cours, permettra de concentrer les énergies dans un but ultime, celui d'une université forte, à même de faire face aux évolutions démographiques et à une concurrence toujours plus importante.

LES PROPOSITIONS :

Il revient dès lors au SCoT du Grand Clermont de renforcer l'attractivité et la visibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche locale. Il s'agit pour cela de :

- **Maintenir la démographie étudiante** sur tous les cycles d'études et conserver, voire renforcer, la diversité des formations et des disciplines enseignées.
- **Développer l'internationalisation** de l'enseignement supérieur clermontois (recrutement d'étudiants étrangers, programmes de bourses et d'échanges universitaires, partenariats entre établissements), même si elle est déjà importante avec des pays comme la Chine. L'objectif est d'attirer des talents susceptibles de contribuer à l'économie locale et de devenir des relais du Grand Clermont dans leur pays d'origine.
- **Développer une culture de l'excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur** par le recrutement d'enseignants ou chercheurs de renommée et l'accueil de filières de haute technologie sur des créneaux correspondants aux activités économiques dominantes du territoire, comme aux secteurs potentiels de développement.
- **Assurer la croissance des laboratoires de recherche**, qu'ils soient publics ou privés, en valorisant les échanges et les transferts de compétences avec une gamme plus large de partenaires. À cet égard, des fusions privé-public, réseaux et consortiums sont à développer pour accroître la compétitivité.
- **Améliorer les conditions d'accueil**, d'accompagnement et d'intégration des étudiants et des chercheurs dans la vie de la métropole clermontoise : création de logements étudiants à proximité des transports collectifs, amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux services, équipements et loisirs, adaptation du système de déplacements aux pratiques et modes de vie des étudiants...

L'ensemble de ces points pose de façon, sous-jacente, **la question de l'image du pôle d'enseignement supérieur clermontois**, de sa visibilité à l'extérieur de l'Auvergne et donc de sa taille critique. Ceci n'est pas anodin dans le choix de la destination géographique d'un étudiant, d'un chercheur et de financeurs.

L'importance de la formation continue

Parallèlement au renforcement du pôle d'enseignement supérieur, de formations et d'apprentissage, **la structuration d'un appareil de formation continue performant** apparaît nécessaire face à la problématique d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi des actifs du territoire.

Ceci dans un double objectif :

- Répondre aux besoins de compétence, croissants et diversifiés, des entreprises locales : adaptation aux nouveaux métiers des salariés, diversification des activités économiques.
- Favoriser l'épanouissement des individus dans leur parcours professionnel.

ZOOM SUR...

4 Réserver des espaces pour les implantations économiques d'exception

Si la création de nouvelles zones d'activités reste indispensable au fonctionnement économique du Grand Clermont, des efforts peuvent être réalisés pour mieux répartir les emplois et les activités sur l'ensemble du territoire, prioritairement dans le cœur métropolitain et les pôles de vie, et rechercher la mixité des fonctions urbaines.

LES ENJEUX :

Les parcs d'activités sont trop consommateurs de fonciers (18 % du foncier total consommé entre 1995 et 2005). Trop souvent déconnectés des pôles urbains, ils sont mal desservis en transports collectifs et impactent fortement l'environnement et les paysages.



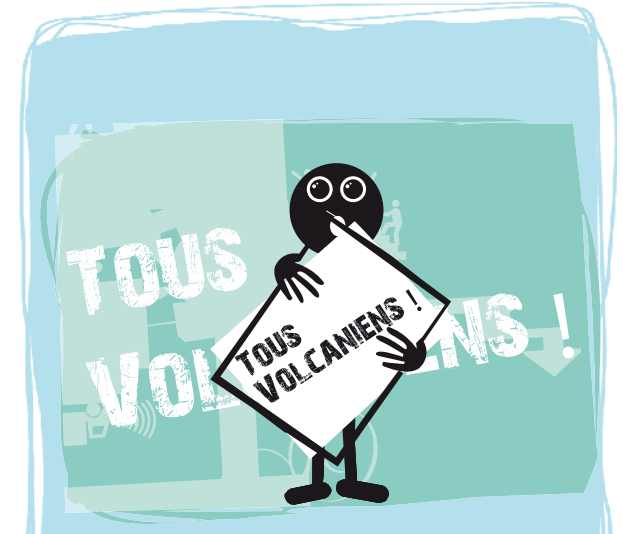
LES PROPOSITIONS :

Le SCoT prévoit la création ou le développement de parcs de développement stratégique (PDS) pour les implantations industrielles, technologiques ou logistiques de la métropole ou pour les équipements et services métropolitains. Ces parcs peuvent également constituer des zones dédiées, notamment en lien avec les filières d'excellence.

Accessibles depuis les grands axes routiers et/ou ferroviaires, ces parcs sont destinés à renforcer l'attractivité de l'offre territoriale notamment en direction des entreprises exogènes. Ces parcs devront disposer d'un bon niveau d'équipements (très haut débit, accessibilité depuis les réseaux structurants routiers et ferroviaires, services...) et tendront vers un fonctionnement en écosystème.

La création de ces parcs est encouragée dans la mesure où ils représentent **un support de solidarité territoriale et financière entre les intercommunalités du Grand Clermont**. D'échelle supra-communautaire ou inter-communautaire, ils pourront faire l'objet d'une solidarité en matière d'aménagements et d'une solidarité financière en termes de retour sur investissement.

Une instance de coordination sera créée à l'échelle du Grand Clermont pour veiller à la cohérence et la complémentarité des parcs de développement stratégique (PDS).



**Implantations économiques :
le Grand Clermont a tout à gagner
à jouer collectif.**

Un Grand Clermont soudé vaut mieux que 108 communes éclatées et concurrentes. D'autres métropoles l'ont déjà compris. Et nous ?

5 Structurer l'offre commerciale autour de pôles d'envergure

Face à une offre en termes de grandes et moyennes surfaces adaptée à la demande, l'objectif principal du SCoT en matière de développement commercial est de promouvoir un modèle plus cohérent, plus équilibré et prenant en compte les nécessités d'un développement durable : optimisation de l'utilisation du foncier, respect de l'environnement, insertion urbanistique et paysagère, réduction des déplacements motorisés...

LES ENJEUX :

Le territoire du Grand Clermont présente un niveau d'équipement en grandes et moyennes surfaces globalement équivalent à celui d'autres agglomérations françaises. Il n'est donc pas nécessaire d'engager un processus de développement significatif.

En conséquence, l'enjeu est avant tout de permettre la consolidation de l'offre des autres villes moyennes du département et des différents pôles de proximité.



LES PROPOSITIONS :

Dans cette perspective, le SCoT retient une stratégie de développement commercial axée sur la consolidation des acquis, qui se décline en cinq axes :

- **Assurer une maîtrise « sélective » de l'extension des grandes et moyennes surfaces** pour répondre à une demande relativement stable en volume.
- **Stabiliser le nombre de pôles commerciaux** à 12 en maîtrisant leur expansion spatiale et en engageant des processus de requalification globale des sites.
- **Maintenir le rayonnement régional du pôle clermontois** par l'accueil de nouvelles enseignes commerciales majeures capables d'attirer sur leur nom une clientèle extérieure à leur zone d'influence naturelle.
- **Poursuivre les actions de renforcement commercial aux abords du tramway** et rechercher des opportunités foncières pour accroître l'attractivité et la spécialisation du centre-ville dans certains domaines (équipement de la personne, loisirs culturels, restauration, services). À l'occasion d'opérations de renouvellement urbain, pourrait être étudiée la création de nouveaux pôles thématiques.
- **Consolider le commerce de proximité** à toutes les échelles du territoire (centres-villes, pôles de vie et pôles de quartier) afin de maintenir un niveau de services répondant aux besoins quotidiens ou à ceux de la population captive. Les grands groupes alimentaires opèrent d'ailleurs actuellement des changements de stratégie, passant de la multiplication des hypermarchés de zones d'activités à un rééquilibrage au profit de petites unités disséminées dans le tissu urbain. Une veille sur l'évolution des commerces permettra de profiter des opportunités foncières ou des opérations de rénovation urbaine, pour moderniser le tissu commercial.



6 Placer la culture et le sport au cœur d'une politique de rayonnement

Le Grand Clermont doit mobiliser les énergies et les moyens sur quelques grands projets de coopération à fort pouvoir d'entraînement, notamment dans les domaines de la culture et du sport.

LES ENJEUX :

Les fonctions métropolitaines supérieures caractérisent les grandes villes. Symboles du dynamisme et des centres de décision, elles participent d'un effet d'entraînement.

Plus que tout autre domaine, la culture, prise dans son sens le plus large, constitue un élément fort du rayonnement et du développement d'un territoire. Elle est un levier d'attraction de plus en plus important dans le choix d'installation de nouvelles entreprises et de populations. La culture, vecteur d'image très puissant, peut faire la différence. Par les emplois et richesses qu'elle génère, il s'agit d'un levier économique que l'on a trop souvent tendance à oublier.

De même, le territoire du Grand Clermont accueille un certain nombre de manifestations sportives et d'équipes de haut niveau et de toute nature qui contribuent à la renommée de notre territoire, et plus particulièrement à celle de l'agglomération clermontoise.



LES PROPOSITIONS :

La culture

- **Positionner la culture comme vecteur de l'effervescence métropolitaine.**

Le Grand Clermont s'inscrit dans une politique culturelle volontariste, dont les grands axes sont les suivants :

- **Améliorer l'offre** en réalisant des lieux mieux adaptés pour le spectacle vivant, la musique, la lecture publique et l'art urbain.

- **Coordonner la réalisation des équipements structurants et la programmation culturelle.** Au-delà de leurs fonctions de rayonnement du territoire et d'attractivité pour les habitants, il est ainsi important de proposer une politique culturelle à l'échelle du Grand Clermont.

- **Donner la priorité à l'accessibilité à la culture** en termes de coût, d'horaires et de desserte en transports collectifs, et permettre aux pôles de vie d'accueillir de nouvelles activités et pratiques culturelles, dans une perspective de complémentarité et de mutualisation entre territoires. La culture est en effet considérée comme un outil du lien social.

- **Favoriser le démarrage et l'éclosion des jeunes talents.**

Le Grand Clermont, qui a un passé riche en matière d'accueil d'artistes, doit permettre à des artistes locaux ou venus d'ailleurs de se professionnaliser, créer et se produire. Des équipements spécifiques sont nécessaires : lieux de répétition, résidences, ateliers et lieux d'exposition.





Attention volcan en activité sur le Grand Clermont.

Coopérative de mai, La Comédie, Europavox, festival du court métrage, festival Étincelles, ASM... Le Grand Clermont bouillonne de culture et de sports ! Ne laissons pas ce volcan s'éteindre et faisons le connaître.

Le sport

- Positionner le sport comme témoin du dynamisme du Grand Clermont.

Reconnu pour sa dynamique sportive, le Grand Clermont se doit de :

- **Maintenir une offre d'équipements et d'événements sportifs de haut niveau.** Une réflexion spécifique sur la formation des cadres sportifs et des athlètes est à conforter en partenariat avec les grandes équipes locales et en lien avec l'offre de l'agglomération de Vichy.
- **Créer des passerelles avec le monde de la culture** à l'occasion de grands événements.
- **Étudier l'opportunité d'implantation de nouveaux équipements métropolitains** complétant le réseau actuel. Cette offre nouvelle devra :
 - > Être localisée, de préférence, dans des secteurs géographiques bien desservis en transports collectifs et accessibles aux vélos ou piétons. Elle devra, par ailleurs, rechercher des localisations économes en espace et en énergie.
 - > Contribuer largement à favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités de sports, de loisirs, de tourisme. Au regard du rôle social des espaces naturels, il convient, en particulier, d'étudier les possibilités de valorisation d'activités sportives et de loisirs de pleine nature respectueuses des milieux.



7 Améliorer la qualité urbaine

L'image métropolitaine d'un territoire se reflète au travers des grands équipements et espaces publics. Par la concentration d'équipements structurants et d'immeubles de bureaux, généralement couplée à une accessibilité performante, ces espaces doivent répondre à des besoins en tertiaire supérieur et contribuer à changer l'image d'une métropole en l'inscrivant dans les réseaux de la modernité.

LES ENJEUX :

Espaces publics, voies routières et ferroviaires principales, entrées de villes constituent une vitrine pour les visiteurs et fondent l'identité urbaine du territoire.

Parmi ces lieux, on compte des espaces de rassemblement tels que la Place de Jaude, la Place de la victoire ou la Place du 1^{er} mai..., des espaces de reconquête urbaine tels que l'Hôtel Dieu, Estaing et Saint-Jean, l'entrée sud de Riom et les entrées d'agglomération.

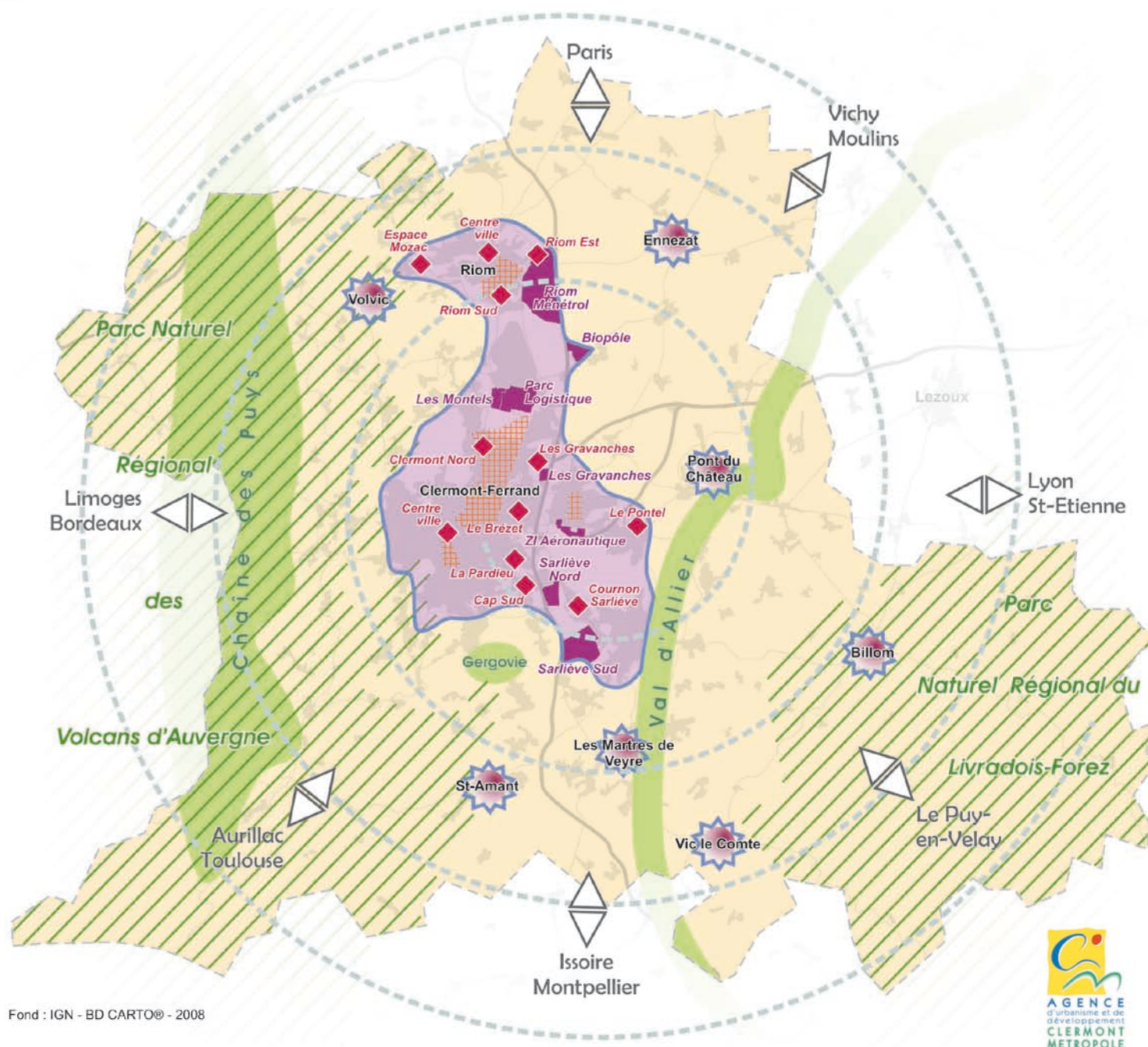
LES PROPOSITIONS :

Le SCoT ambitionne d'améliorer la qualité urbaine du Grand Clermont, vecteur essentiel de son image, et propose de :

- **Valoriser, c'est-à-dire « mettre en scène », les espaces clés pour l'image métropolitaine**, en s'appuyant sur leur identité qu'elle soit de dimension historique et symbolique ou qu'elle donne à voir la dynamique économique ou technologique du territoire.
- **Accélérer la métropolisation** et en particulier la valorisation du quartier de la gare / Saint-Jean, qui pour l'heure ne répond pas aux standards d'une métropole régionale, grâce à l'opportunité d'une inscription de Clermont-Ferrand dans le réseau à grande vitesse ferroviaire.
- **S'appuyer sur le mouvement de libération de foncier ou de friches** urbaines en partie dense de l'agglomération, qui représente une opportunité formidable de recomposition spatiale et fonctionnelle.

- **Favoriser l'émergence de projets architecturaux originaux** afin de renforcer l'image d'un territoire métropolitain à la fois dynamique et en mutation, avec des effets d'entraînement sur les sentiments d'appartenance et de fierté des habitants.





FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE CULTURE DE L'INNOVATION CONTRIBUANT À DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE ET À RENFORCER LES EMPLOIS DE COMMANDEMENT

- Améliorer les synergies entre la recherche et le monde économique en développant les filières d'excellence et le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche
- Conforter les pôles de vie dans leur rôle de diversification de l'économie et de relais local à la chaîne de l'innovation
- Favoriser l'essaimage des hautes technologies dans le réseau d'entreprises PME/PMI participant à une meilleure lisibilité des filières économiques
- Développer le potentiel d'innovation des deux parcs naturels régionaux pour apporter des réponses pertinentes et concrètes aux enjeux locaux
- Réserver des espaces pour les implantations économiques d'exception

DYNAMISER LES FONCTIONS URBAINES DU TERRITOIRE MOTEURS DE L'EFFERVESCENCE MÉTROPOLITAINE

- Renforcer le rôle locomotive du cœur métropolitain en favorisant l'implantation de projets ou d'événements culturels et sportifs à fort pouvoir d'entraînement
- Créer et stimuler des lieux culturels et sportifs identitaires et compléter le dispositif d'éclosion des talents
- Favoriser la coordination et la mutualisation des équipements et événements culturels et sportifs
- Renforcer les pratiques culturelles, sportives et de loisirs de plein air au sein des espaces de projet emblématique
- Stabiliser le nombre de pôles commerciaux majeurs à 12 pôles, maîtriser leur expansion spatiale et engager leur requalification urbaine

CONSTRUIRE DES COOPÉRATIONS POUR CONFORTER LA MÉTROPOLÉ

- Valoriser les échanges et les transferts de compétences avec les territoires extérieurs dans les domaines de l'innovation et de l'événementiel

AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE DU GRAND CLERMONT

- Requalifier les espaces urbains majeurs

1 Connecter le Grand Clermont aux centres de décision nationaux et internationaux

Être une métropole, c'est être un carrefour, pour le transport aérien, ferroviaire et routier. L'accessibilité matérielle et immatérielle du Grand Clermont constitue donc une des conditions essentielles de son développement métropolitain au bénéfice du territoire auvergnat. Le SCoT ambitionne de répondre à ce défi capital.

LES ENJEUX :

Les liaisons ferroviaires et aériennes, interrégionales et nationales, sont aujourd'hui peu performantes, notamment avec Lyon et Paris. Or il s'agit là d'une condition indispensable pour parvenir à désenclaver le territoire.

Parallèlement, l'offre en matière de haut débit est insuffisante en dehors de Clermont Communauté, ce qui peut constituer un frein important à l'implantation de nouvelles entreprises. C'est pourquoi, au regard de la situation actuelle, l'amélioration de l'accessibilité apparaît comme vitale pour le Grand Clermont.

LES PROPOSITIONS :

En conséquence, les efforts doivent porter sur trois grandes orientations :

- **Améliorer considérablement l'accessibilité à Paris et Lyon grâce à une LGV.**

Le programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement inscrit le projet de LGV Paris/Clermont-Ferrand/Lyon. Cette infrastructure placera Paris à environ 2h00 et Lyon à 1h15.

Parce qu'une LGV donne accès à un réseau européen, à une image modernisée et génère un nouveau souffle économique, elle constitue une formidable opportunité d'accélérer le processus de métropolisation.

- **Maintenir l'activité de l'aéroport**, au travers d'une double ambition :

- conserver le trafic de la plate-forme clermontoise à l'horizon 2010-2015 en proposant notamment des vols de vacances (charters) et des lignes à bas coût (low-cost) ;

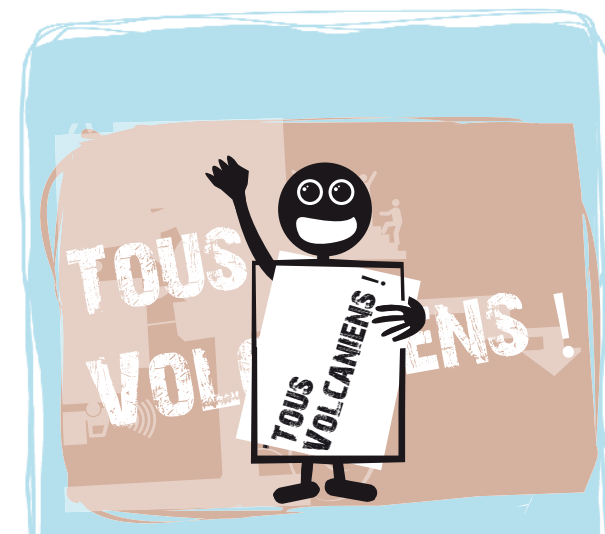
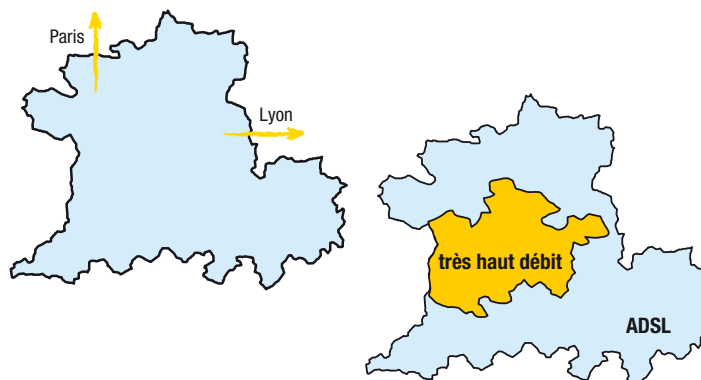
- développer des emplois liés à l'aéronautique.

- **Viser une couverture en fibre optique du Grand Clermont.**

Il s'agit de permettre le déploiement d'une infrastructure haut et très haut débit à prix abordable interconnectée aux réseaux de fibre optique développés dans le cadre de l'opération « Auvergne haut débit » et le long des autoroutes :

- en priorité sur le cœur métropolitain, les pôles de vie et les parcs de développement stratégique ;
- sans oublier l'ensemble du territoire avec une priorité pour les zones d'activités du Grand Clermont, ainsi que les grands utilisateurs professionnels publics et privés.

Par ailleurs, la couverture des espaces publics majeurs par le WIFI est de nature à renforcer l'ouverture du territoire et sa connexion au monde extérieur.



Clermont seule métropole à ne pas avoir le TGV, et puis quoi encore !

À nous de faire du TGV un véritable levier d'attractivité pour notre territoire.

2 Promouvoir une coopération ciblée avec Rhône-Alpes

Aujourd'hui, la course à l'innovation nécessite de nouvelles relations aussi bien entre les entreprises qu'entre les territoires. C'est pourquoi le Grand Clermont souhaite s'allier de manière privilégiée et ciblée avec la région Rhône-Alpes.

LES ENJEUX :

Tout comme c'est le cas aujourd'hui entre Saint-Etienne, Grenoble et Lyon, Clermont-Ferrand a tout intérêt à envisager pour demain des rapprochements avec la métropole lyonnaise.

L'objectif : élargir ses ressources et gagner en masse critique.

Cette piste est particulièrement intéressante car Lyon concentre un nombre croissant d'atouts lui permettant de revendiquer une position avancée sur la scène nationale et internationale.

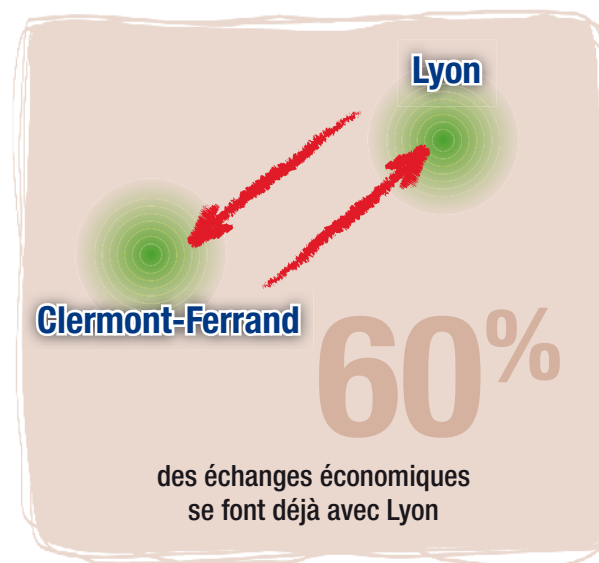
Le Réseau Clermont Auvergne Métropole vise justement à proposer un cadre politique pour favoriser les coopérations entre acteurs auvergnats et rhône-alpins. C'est ce type d'initiative politique qu'il faudrait développer.

LES PROPOSITIONS :

Dans cette perspective, le SCoT préconise **de mettre en synergie les forces de recherche, de formation, de consommation et de production** de l'Auvergne et de Rhône-Alpes et pour cela de :

- S'appuyer sur le partage technologique et les relations économiques.
- Envisager, par exemple, des coopérations dans des secteurs de pointe comme la cancérologie, du fait du projet CLARA, ou encore l'Ingénierie de la Mobilité et l'organisation d'événements culturels.

À échéance de 10 ans, on peut donc espérer que les complémentarités développées avec Lyon dans de nombreux secteurs amèneront à **penser le développement à une échelle métropolitaine élargie incluant Lyon/Saint-Etienne/Clermont-Ferrand.**



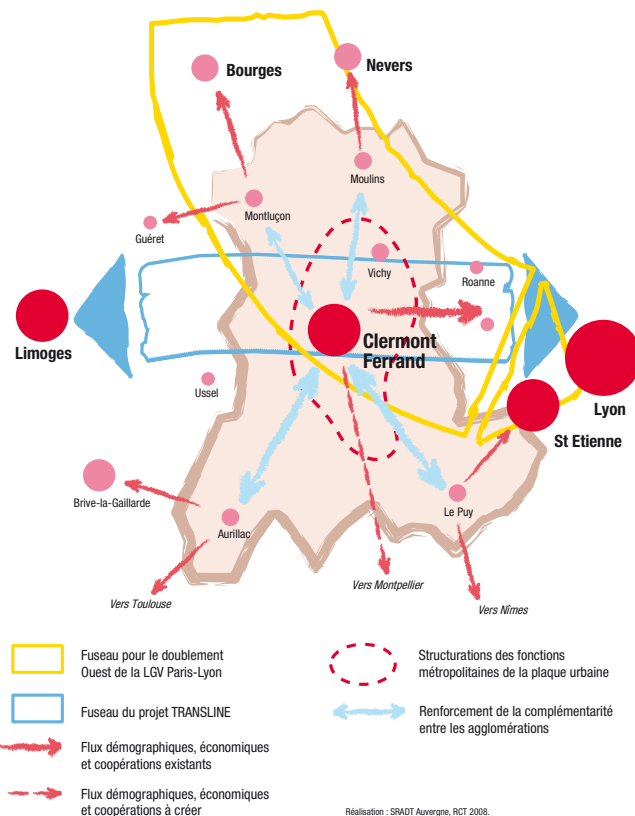
3 Inscrire le Grand Clermont dans une logique de coopération et de développement de l'ensemble de l'Auvergne

Conscient de son poids important dans la démographie et l'économie de l'Auvergne et du Puy-de-Dôme, le territoire du Grand Clermont affirme sa position de locomotive régionale solidaire des autres villes auvergnates et des territoires ruraux. C'est ainsi que le SCoT souhaite inscrire le Grand Clermont dans une logique de coopération et de développement de l'ensemble de la région.

Auvergne 2020

Des villes rayonnantes

Qualifier les fonctions urbaines et favoriser leur rayonnement



LES ENJEUX :

Toutes les villes ne peuvent pas disposer de tous les équipements. Les implantations de services et d'infrastructures doivent respecter une hiérarchie de bon sens, soucieuse des intérêts de chaque ville et qui évite les gaspillages financiers.

LES PROPOSITIONS :

Le Grand Clermont s'inscrit dans la stratégie régionale de métropolisation en archipel. La structuration en réseau des principales villes auvergnates (Vichy, Moulins, Montluçon, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Clermont-Ferrand) doit permettre à ses composantes d'améliorer l'attractivité de l'ensemble du territoire auvergnat. Pour atteindre cet objectif, il s'agit de :

• Concrétiser cette coopération au travers de plusieurs axes, porteurs de développement économique :

- créer une interface entre le projet de cancerpôle et le thermalisme ;
- mettre en œuvre une infrastructure numérique optique reliant des agglomérations du Réseau (Aurillac, Clermont-Ferrand, le Puy-en-Velay, Vichy, Montluçon, Moulins) ;
- structurer la filière « biotechnologies » en Auvergne en vue d'une ouverture interrégionale et internationale forte. Cette structuration passe par la création d'une association Biocluster en charge de l'animation et de la promotion d'une offre mutualisée ;
- mettre en œuvre une stratégie culturelle pour valoriser les festivals (travail sur la notoriété médiatique, la fréquentation, la commercialisation) et mettre en réseau les acteurs.

• **Atteindre la taille critique** permettant le développement d'équipements et de services performants (administratifs, culturels, universitaires...).

• Il s'agit pour **cela d'appuyer le dynamisme et l'attractivité du Grand Clermont sur la mise en réseau des villes composant la « plaque urbaine »**, de Brioude à Vichy en passant par Issoire, Thiers, Clermont-Ferrand et Riom. Cela passe notamment par l'amélioration des liaisons ferroviaires au sein de la plaque urbaine et notamment entre Clermont-Ferrand et Vichy.

Suite à une première étape, la démarche de coopération métropolitaine doit se poursuivre afin de monter de nouveaux projets fédérateurs.

4 Structurer une destination touristique à partir de filières thématiques attractives

Le Grand Clermont souhaite organiser un véritable secteur économique du tourisme, prenant appui sur la présence des deux Parcs Naturels Régionaux et sur les composantes urbaines de son territoire.

LES ENJEUX :

La destination Auvergne souffre encore d'une trop grande dilution de son offre touristique qui ne lui permet pas ou peu d'être commercialisée par les tour-opérateurs et agences de voyages français et européens. L'Auvergne a donc besoin, et le Conseil régional s'y emploie, d'engager une véritable politique touristique structurante qui aura pour objectif de fixer territorialement une offre d'envergure nationale et internationale.

Dans cette logique, la Région Auvergne, dans le cadre de sa politique touristique, a souhaité accompagner les projets structurants afin de favoriser l'émergence d'une production touristique ambitieuse et ce dans l'objectif d'un meilleur référencement de la destination.

Le Grand Clermont dispose de lieux ou thématiques de renommée au moins nationale, et qui sont aujourd'hui sous-exploités. Leur valorisation patrimoniale, culturelle et touristique seront autant d'atouts nouveaux pour l'économie touristique de l'Auvergne.

des traitements médicaux, dans les stations de Châtel-Guyon et de Royat-Chamalières.

- **Le tourisme archéologique** lié aux vestiges gaulois et gallo-romains grâce aux projets de centre scientifique et muséographique et de l'opération Grand Site envisagée sur Gergovie. La valorisation des oppida gaulois dont Gergovie, Corent et Gondole sera articulée avec les autres sites archéologiques locaux (site des Côtes, musée de Lezoux et temple de Mercure) voire nationaux.

- **Le tourisme urbain** avec trois composantes :

> le tourisme d'affaires et de congrès en lien avec les fonctions urbaines et l'image économique. Ce segment est à développer sur Clermont-Ferrand en lien avec Vichy ;

> le tourisme industriel et technologique avec la présence locale de grands groupes industriels de renommée internationale et le musée Michelin ;

> le tourisme culturel à travers la découverte du patrimoine historique et architectural.

• **Proposer des projets locomotives, mais aussi des événements d'envergure** (expositions temporaires, congrès et colloques, rencontres sportives, manifestations et festivals...) sur ces différents domaines, et surtout les médiatiser, afin de créer et de commercialiser la destination touristique du Grand Clermont.

• **Développer quantitativement et qualitativement l'offre d'hébergement et de restauration.**

• **Améliorer l'accessibilité des sites touristiques** majeurs (notamment Vulcania et le Puy de Dôme) par des transports collectifs.

Grand chantier à ouvrir sur le Grand Clermont

C'est vrai, Rome ne s'est pas faite en un jour mais la coordination et la mise en valeur du potentiel touristique sur le Grand Clermont doit s'accélérer.

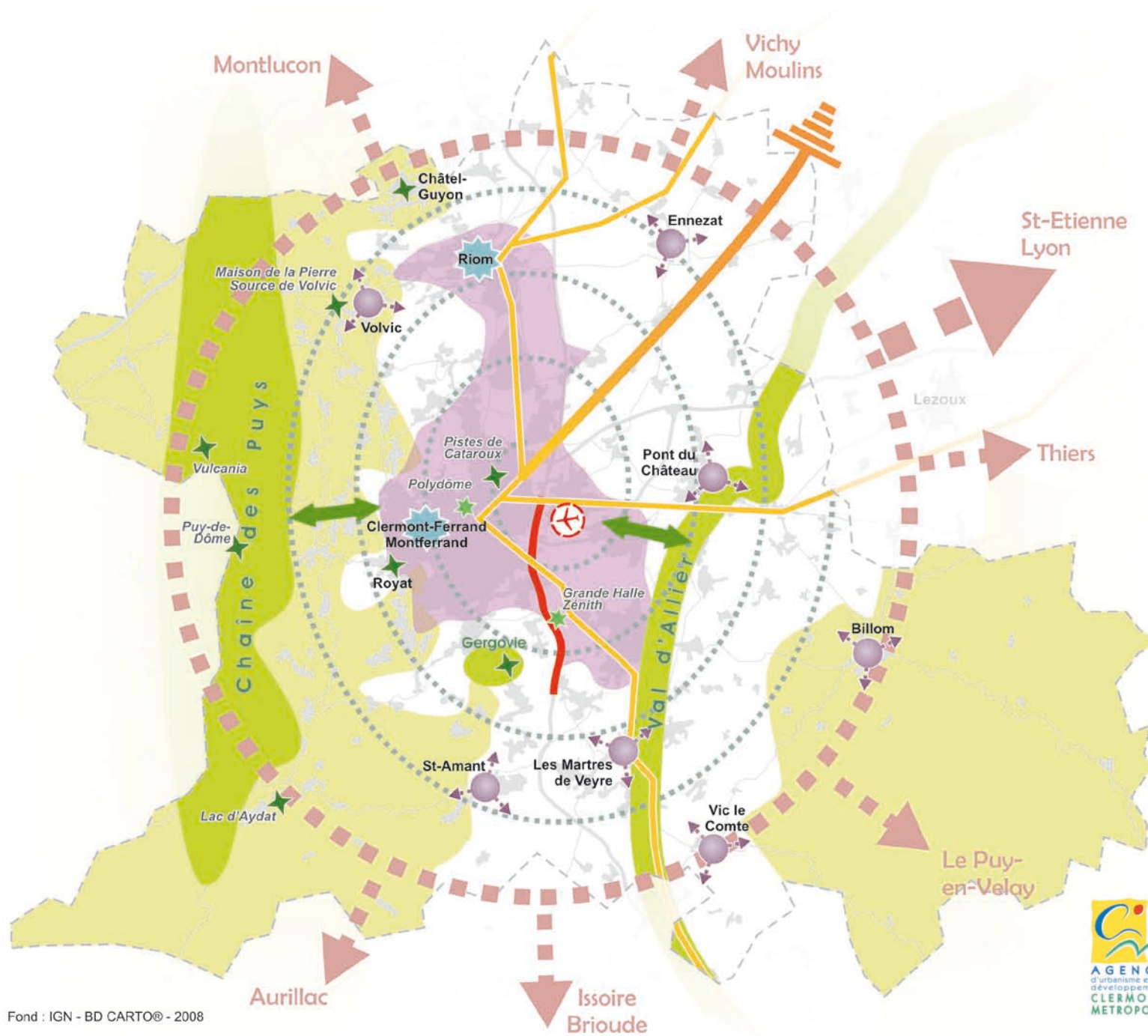
LES PROPOSITIONS :

Le tourisme apparaît comme une activité économique majeure pour le développement territorial. Il est ainsi proposé de :

• **Développer et commercialiser plusieurs filières touristiques contribuant à enrichir l'image et la notoriété de l'Auvergne :**

- **Les volcans**, avec notamment le Grand Site de France du Puy de Dôme comprenant la réalisation d'un train à crémaillère (UTN), le projet de classement UNESCO et Vulcania ; ils constituent la vitrine emblématique du Grand Clermont et de la dynamique insufflée par le Conseil régional avec sa stratégie de communication et de promotion « Effet Volcans ».

- **L'eau** grâce à la présence de l'Allier, de sources minérales et thermales. Il s'agira notamment de développer des projets de découverte de la rivière Allier en partenariat avec Vichy et de favoriser un thermalisme axé sur le bien-être et sur l'évolution



INTERCONNECTER LE GRAND CLERMONT AVEC LES CENTRES DE DÉCISION NATIONAUX

-  Se connecter à une LGV grâce au doublement Ouest de la LGV Paris-Lyon
-  Maintenir l'activité de l'aéroport
-  Mise à deux fois trois voies programmée

VISER LA COUVERTURE EN FIBRE OPTIQUE DU GRAND CLERMONT

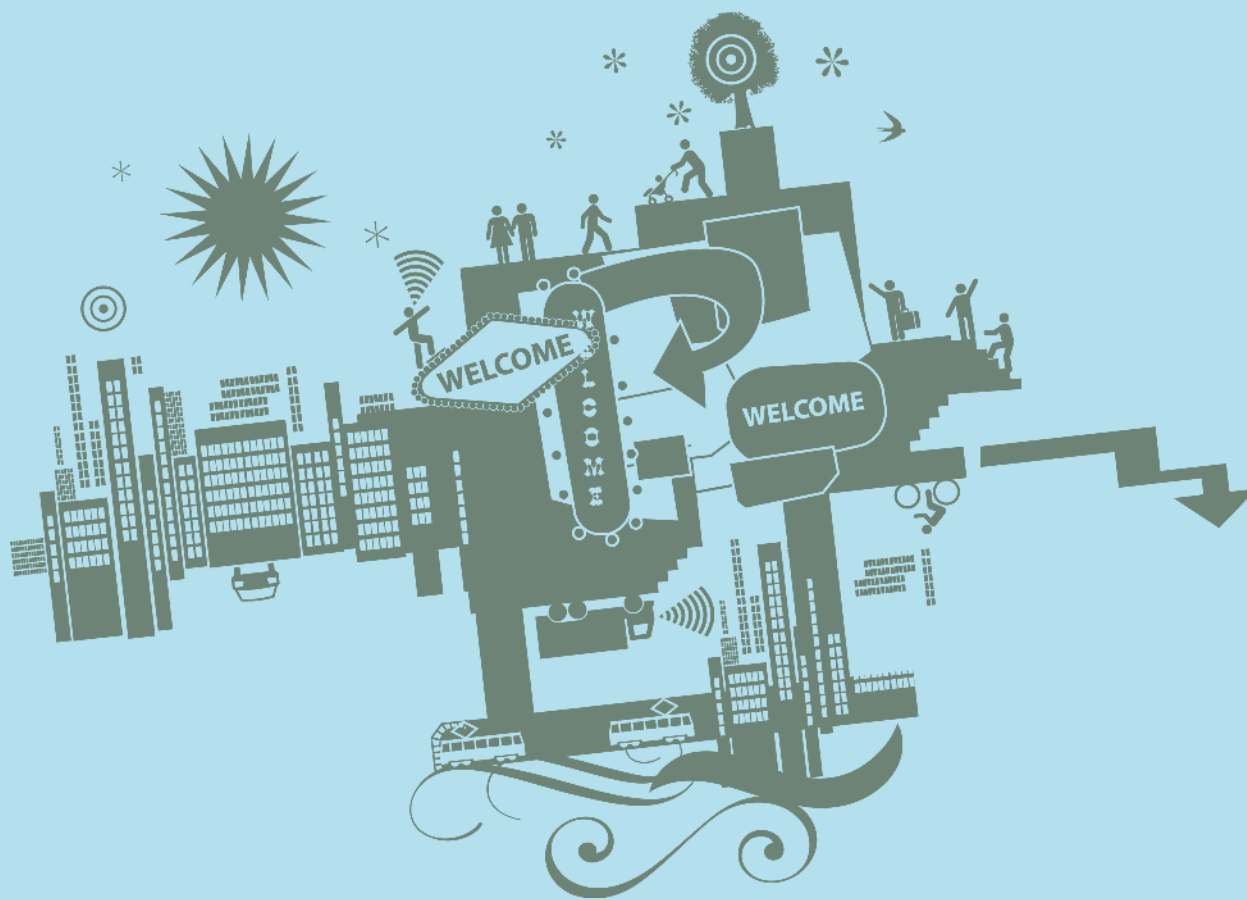
-  Elargir la couverture en fibre optique à l'ensemble du cœur métropolitain
-  Développer la fibre optique dans les pôles de vie afin de permettre, dans un second temps, un déploiement plus large sur tout le territoire

STRUCTURER UNE DESTINATION TOURISTIQUE À PARTIR DE FILIÈRES THÉMATIQUES ATTRACTIVES

-  Sites locomotives touristiques
-  Proposer des projets locomotives sur des thématiques ciblées : volcans, eau, archéologie, tourisme industriel et tourisme urbain
-  Optimiser les congrès et les événements par une valorisation touristique
-  Valoriser et promouvoir le patrimoine urbain
-  Favoriser la mise en réseau des pôles touristiques et la coordination des acteurs au sein du Grand Clermont et avec les territoires limitrophes
-  Rendre accessibles en transports collectifs les sites majeurs
-  Valoriser le patrimoine des deux PNR dans une logique de tourisme durable

CONSTRUIRE DES COOPÉRATIONS POUR CONFORTER LA MÉTROPOLE

-  Promouvoir des coopérations au sein de la région Auvergne et avec Rhône-Alpes
-  Améliorer les liaisons ferroviaires au sein de la plaque urbaine et la desserte en transport collectif vers les agglomérations auvergnates



le Grand Clermont
phénomène actif

